



PORTER A CONNAISSANCE JURIDIQUE

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Marseille Provence Métropole

Annexe : Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13002 **Allauch**

A2 **Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2609	Société du Canal de Provence	Canal de provence	Mise à jour 2010 du réseau du Canal de Provence		

AC1 **Servitudes de protection des monuments historiques.**

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/251	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Château de Fontvieille	Monument inscrit n°1 : Château de Fontvieille Château de Fontvieille situé route des quatre saisons. Les façades et les toitures, le vestibule d'entrée, les pièces suivantes avec leur décor : le salon, la salle à manger et la chapelle au rez de chaussée, le billard au premier étage. Figurant au cadastre section CD sous le n°65 d'une contenance de 52a 15ca. MH du 6 février 1978		06/02/1978

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/252	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Église d'Allauch	Monument inscrit n°2 : Église d'Allauch Portail et clocher de l'église. (cadastre section AB n° 265 d'une contenance de 6 a 78 ca) appartenant à la commune. MH du 21 mars 1983.	21/03/1983
AC1/17/253	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Château d'Allauch	Monument inscrit n°3 :Chapelle Notre Dame et vestiges du château d'Allauch (en totalité)figurant au cadastre section AB sousle n° 23 d'une contenance de 6 a 20 ca et appartenant à l'association diocésaine de Marseille.MH du 28 décembre 1984.	28/12/1984
AC1/17/2104	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Campagne Vallombert	Façades et toitures du bâtiment principal ; dans ce bâtiment, pièces ayant conservé leur papier peint du XIXe siècle : au rez-de-chaussée, la salle à manger ; au 1er étage, les chambres numérotées 1, 2 et 3 sur le plan figurant au dossier de protection ; jardin de buis et jardin en terrasses, avec l'ensemble de leurs aménagements. (cad. CS 197, 194, 199, 195, 192 : inscription par arrêté du 04 juillet 2003	04/07/2003

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels.

Article R 341-1 du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/254	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Butte des moulins	Butte des moulins (parcelles n° 504 à 508, 511p, 513p, 514, 515, 516, 516 bis, première section du cadastre . parcelles n° 441, 444, 446, 503p, deuxième section du cadastre. Site inscrit du 31 juillet 1931.	Site inscrit	31/07/1931
AC2/13/255	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Allée du château de Montespain et ses abords	Allée du château de Montespain et ses abords (parcelles n° 271, 272, 274, 283, 284, 289, 290 section E1 ducadastre.Site inscrit du 7 février 1944.Pin géant de Montespain, parcelle n° 270 section EA du cadastre.Site inscrit du 7 février 1944	Site inscrit	07/02/1944

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/256	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 300 Allauch - La Valentine	Canalisations: Ø 300 Allauch la Valentine		12/06/1973

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I3/15/390 GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée Canalisation Ø 400 Bouc-Bel-Air - Aubagne Canalisation Bouc Bel Air - Aubagne Ø 400. Circulaire n° 73/108 du 12 Juin 1973 12/06/1973

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/526	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Roquefort la Bédoule dérivation La-Penne SNCF	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Roquefort la Bédoule dérivation La-Penne SNCF		
I4/3/724	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Auriol - La Palun dérivation Rousset	Ligne 63 KV Auriol - La Palun dérivation Rousset		
I4/3/1233	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Boutre - Enco-de-Botte dérivation Septèmes	Ligne 225 KV Boutre - Enco-de-Botte dérivation Septèmes		

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I4/3/1234	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Palun n° 1	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Palun n° 1
I4/3/1235	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Palun n° 2	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Palun n° 2
I4/3/1254	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor
I4/3/1262	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV La-Bastidone - Enco-de-Botte	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Bastidonne
I4/3/1263	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Aubagne - Enco-de-Botte	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Aubagne

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I4/3/1266	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Belle-de-Mai - Enco-de-Botte câble souterrain	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Belle-de-Mai câble souterrain
I4/3/1267	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Escaillon	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Escaillon
I4/3/1268	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Caillols - Enco-de-Botte	Ligne 225 KV Caillols - Enco-de-Botte
I4/3/1271	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 1	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 1
I4/3/1272	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 2	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 2

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I4/3/1273	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Millière	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Millière
I4/3/1274	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Rabatau	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Rabatau
I4/3/1275	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Mazargues	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Mazargues
I4/3/1277	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Auriol - Enco-de-Botte	Ligne 63 KV Auriol - Enco-de-Botte
I4/3/1641	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Aubagne - Enco-de-Botte dérivation Bastidonne dérivation Penne	Ligne 63 KV Aubagne - Enco-de-Botte dérivation Bastidonne dérivation Penne

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/259	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière d'Allauch	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

Article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1891	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR mouvements de terrain d'Allauch	PPR mouvements de terrain, carrières de gypse	Arrêté préfectoral du 21 mai 2002	21/05/2002

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/1/723	Marine Nationale - 3 ^{ème} Région Maritime - Direction des Travaux Maritimes	Faisceau hertzien Nîmes-Caissargues - La Sainte Baume	Faisceau hertzien Nîmes-Caissargues 0300060002 - La Sainte Baume 083 06 021	Décret du 31 aout 1993	31/08/1993
PT2/5/1270	France-Télécom	Faisceau hertzien Les-Pennes-Mirabeau 0130220003 - Le Revest les Eaux Mont Caumes Est 0830220001	Faisceau hertzien Les-Pennes-Mirabeau 0130220003 - Le Revest les Eaux Mont Caumes Est 0830220001	Décret du 4 janvier 1974	04/01/1974
PT2/50/2669	USID Marseille - Aubagne	Faisceau Hertzien du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore poste microphonique de la Couronne (Martigues)	Faisceau Hertzien du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore poste microphonique de la Couronne (Martigues)	Décret du 24/08/2005	24/08/2005

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT2/50/2670	USID Marseille - Aubagne	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Arrêté préfectoral n°97-28 du 13 mars 1997	13/03/1997
--------------------	--------------------------	---	---	--	------------

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13021 Carry-le-Rouet

EL9 Servitudes de passage des piétons sur le littoral.

article L 160-6 du code de l'urbanisme
Loi 76 . 1285 du 31.12.1976

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL9/22/395	Direction Départementale des Territoire et de la Mer - Service de la Mer et du Littoral	Servitude de passage piétons sur le littoral	Servitude longitudinale de passage des piétons (littoral)	Article L. 160.6 du code de l'urbanisme. Loi 76.1285 du 31.12.1976.	31/12/1976

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/587	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 400 Marseille - Fos-sur-Mer	Canalisation Ø 400 Marseille - Fos sur Mer.	Arrêté préfectoral du 2.10.1972.	02/10/1972

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/588	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Lavéra - Réaltor 1	Ligne 225 KV Lavéra - Réaltor 1		
I4/3/2601	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225kV Lavéra - Réaltor 2	Ligne 225kV Lavéra - Réaltor 2		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/399	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Carry-le-Rouet	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/50/2669	USID Marseille - Aubagne	Faisceau Hertzien du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore poste microphonique de la Couronne (Martigues)	Faisceau Hertzien du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore poste microphonique de la Couronne (Martigues)	Décret du 24/08/2005	24/08/2005

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT3 **Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.**

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T1 **Servitudes relatives aux chemins de fer.**

Article 3 de la Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer , article L.114-1 et suivants du code de la voirie routière, codifiés par la Loi 89-413 1989-06-22

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/763	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Miramas - L'Estaque	Ligne Miramas - L'Estaque		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13022 **Cassis**

AC1 **Servitudes de protection des monuments historiques.**

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/1683	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Fontaine du XVIII	MI 1 Fontaine du XVIII°S avenue Victor Hugo		
AC1/17/2008	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Hôtel Désiré de Moustiers (ancien)	- Le salon d'honneur et la chapelle avec leur décor au premier étage - Les façades et les toitures ; le portail d'entrée et la cour caladée ; le hall d'entrée et l'escalier avec sa rampe à balustres et sa cage ; - le bureau du Maire (ancienne salle à manger) au premier étage avec son décor - le plafond de la chambre au second étage (cad.F 416)		13/09/1984
AC1/17/2454	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Ancien Hôtel Désiré de moustiers	MC : Le salon d'honneur et la chapelle avec leur décor au premier étage de l'hôtel de ville (Ancien Hôtel Désiré de moustiers) figurant au cadastre section F sous le n°416 d'une contenance de 9a 41ca et appartenant à la commune.		13/09/1984

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels.

Article R 341-1 du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/1516	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Cap Canaille, Bec de l'Aigle et leurs abords	Le Cap Canaille, le Bec de l'Aigle, leurs abords et le domaine public maritime correspondant	Site classé	04/04/1989
AC2/13/1762	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Vieux château et ses abords	SI 1 : Vieux château et ses abords (parcelles 572 à 574 et 576 à 578 section F du cadastre)	Site inscrit	03/01/1964
AC2/13/1763	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Ensemble formé par le port, ses quais, jetée et ouvrages annexes	SI 2 : Ensemble formé par le port, ses quais, jetée et ouvrages annexes, les immeubles qui le bordent, le jardin public et les espaces libres situés à sa partie Est jusqu'à une ligne fictive prolongeant la rue Alexandre Rossat, ainsi que le bras de mer et les immeubles nus ou bâtis compris entre une ligne conventionnelle prolongeant la rue St-Clair et la perpendiculaire abaissée de la Jetée jusqu'à sa rencontre avec cette ligne conventionnelle.	Site inscrit	03/11/1942
AC2/13/1764	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Frange du littoral de la baie de Cassis	SI 3 : Frange du littoral de la baie de Cassis (parcelles n° 579 et 582, 618 à 626, 628 à 631, 634, 636 à 638, 644 à 650, 766 à 772, 774 à 776, 778 à 781, 784 à 820, 891, 894, 902, 971 à 975, 1308, 1309, 1382, 1383, 1427, 1431, 1435, section F du cadastre)	Site inscrit	18/01/1966

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AC2/13/1765	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Massif des Calanques	Massif des Calanques	Site classé	29/08/1975
AC2/13/2616	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Ensemble formé par le Cap Canaille et ses abords	Site inscrit : Ensemble formé par le Cap Canaille et ses abords	Site Inscrit	13/07/1960
AC2/13/2617	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Ensemble formé par les Calanques et leurs abords, à Cassis et à Marseille	Site inscrit : Ensemble formé par les Calanques et leurs abords, à Cassis et à Marseille	Site Inscrit	24/11/1959

EL10 **Servitudes relatives aux parcs nationaux.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL10/86/2665	Groupement d'Intérêt Public des Calanques	Parc National des Calanques	Parc National des Calanques	décret du 18 avril 2012	18/04/2012

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

EL9 Servitudes de passage des piétons sur le littoral.

article L 160-6 du code de l'urbanisme
Loi 76 . 1285 du 31.12.1976

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL9/22/395	Direction Départementale des Territoire et de la Mer - Service de la Mer et du Littoral	Servitude de passage piétons sur le littoral	Servitude longitudinale de passage des piétons (littoral)	Article L. 160.6 du code de l'urbanisme. Loi 76.1285 du 31.12.1976.	31/12/1976

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/1373	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Aubagne - La Ciotat (ou Aubagne - Toulon)	Canalisation Ø 150 Aubagne - La Ciotat (ou Aubagne - Toulon)		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/1521	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV La-Bedoule - La-Ciotat	Ligne 63 KV La-Bedoule - La-Ciotat		

I5 Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques.

Articles 2 et 3 de la Loi n°65-498 du 29 juin 1965 relative au transport des produits chimiques par canalisations

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I5/28/140	Société Péchiney	Conduite de résidus inertes Gardanne - Cassis	Conduite de résidus inertes Gardanne - Cassis.	Décret du	4.01.1966

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/300	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Cassis	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

artile L 562-1et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/538	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR inondations de Cassis	PPR inondations vallons péri-urbains	Arrêté préfectoral du 4 septembre 2001	04/09/2001

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT3 **Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.**

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T1 **Servitudes relatives aux chemins de fer.**

Article 3 de la Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer , article L.114-1 et suivants du code de la voirie routière, codifiés par la Loi 89-413 1989-06-22

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/762	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Marseille - Vintimille	Ligne Marseille - Vintimille		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13023 Ceyreste

A2 Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.

Articles R.152-1 à 15 et Articles L152-3 à 6 du code rural

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/541	Société du Canal de Provence	Canal de Provence - Réseau de Ceyreste	Canal de Provence - Réseau de Ceyreste	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels.

Article R 341-1 du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/542	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Église et quartier de la Fontaine Romaine	Site inscrit : Site constitué par l'église et le quartier de la Fontaine Romaine. Cadastéré section D N°56 (église) 85 à 98et 130 à 132. Section A n° 340 à 363, 369, 556 et 557.	Site inscrit	02/02/1944

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

EL10 Servitudes relatives aux parcs nationaux.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL10/86/2665	Groupement d'Intérêt Public des Calanques	Parc National des Calanques	Parc National des Calanques	décret du 18 avril 2012	18/04/2012

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/1373	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Aubagne - La Ciotat (ou Aubagne - Toulon)	Canalisation Ø 150 Aubagne - La Ciotat (ou Aubagne - Toulon)		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/544	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV La-Ciotat - Pont-d'Aran dérivation Saint Cyr	Ligne 63 KV La-Ciotat - Pont-d'Aran dérivation Saint Cyr		

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/1346	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Ceyreste	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/1/666	Marine Nationale - 3 ème Région Maritime - Direction des Travaux Maritimes	Faisceau hertzien La Ste Baume 0130060014 - Pic de Bertagne - Sémaphore du Bec de l'Aigle. N° 013 006 0007	Faisceau hertzien La Ste Baume 0130060014 - Pic de Bertagne - Sémaphore du Bec de l'Aigle. N° 013 006 0007	Décret du 26/07/1999	26/07/1999
PT2/7/1347	SNIA Antenne Méditerranée	Centre radioélectrique d'Obane - Ceyreste	Centre radioélectrique d'Obane - Ceyreste - n°013 024 0017	Décret du 29/08/2000	29/08/2000

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T1 **Servitudes relatives aux chemins de fer.**

Article 3 de la Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer , article L.114-1 et suivants du code de la voirie routière, codifiés par la Loi 89-413 1989-06-22

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/762	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Marseille - Vintimille	Ligne Marseille - Vintimille		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13026 **Châteauneuf-les-Martigues**

A2 **Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2410	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseaux de Valtrède, Chateauneuf, de Gignac, St Julien, St Pierre. Adduction Marignane - La Mède.	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

EL9 **Servitudes de passage des piétons sur le littoral.**

article L 160-6 du code de l'urbanisme
Loi 76 . 1285 du 31.12.1976

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL9/22/395	Direction Départementale des Territoire et de la Mer - Service de la Mer et du Littoral	Servitude de passage piétons sur le littoral	Servitude longitudinale de passage des piétons (littoral)	Article L. 160.6 du code de l'urbanisme. Loi 76.1285 du 31.12.1976.	31/12/1976

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I1 Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

Article 11 de la Loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et Décret n°59-645 du 16 mai 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 11 de la loi de finances n° 58-336 du 29 mars 1958 relatif à la construction dans la métropole des pipe-lines d'intérêt général destinés aux transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I1/35/345	Société Géosel	Pipeline Géosel n° 1 et 2	GEOSEL - Pipeline n°1 et 2 de transport d'hydrocarbures liquides et de saumures : déclaré d'utilité publique par décret du 6 juin 1972.		06/06/1972
I1/33/492	Société du Pipe-Line Méditerranée Rhône	Pipeline La Mède - Puget-sur-Argens	Pipeline d'intérêt général La Mède - Puget sur Argens. Décret du 14 Février 1992. Ancien décret du 29 février 1968 ayant déclaré d'utilité publique les travaux en vue de la construction et de l'exploitation du pipeline Méditerranée Rhône.	Décret du 14 février 1992	14/02/1992
I1/36/554	Lyondellbasell-Compagnie Pétrochimique de Berre (anciennement Shell)	Pipelines Berre - Lavera	Canalisations O 356 et 508. RP-N et P 2 pipes de produits finis entre Berre et Lavera. Réglementation par Arrêté préfectoral du 08/11/1974		08/11/1974
I1/65/556	Société Total Raffinerie de Provence	Pipeline T9 Total - Stogaz Marignane	TOTAL. Pipeline T9 reliant la raffinerie TOTAL au dépôt STOGAZ de gaz liquéfiés installé sur la commune de Marignane transportant alternativement propane et butane. Réglementation par A.M. du 1.10.1959. Arrêté du 21.04.1989.		21/04/1989

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/558	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 80 des Chaux de Provence	Canalisation Ø 80 des Chaux de Provence	Arrêté préfectoral du 2.10.1972.	02/10/1972
I3/15/559	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 80 Antenne La Valampe	Antenne Ø 80 La Valampe	Arrêté préfectoral du 2.10.1972.	02/10/1972
I3/15/2109	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Pas des Lanciers la Mède	Canalisation Ø150 Pas des Lanciers la Mède		12/06/1973

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/590	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Lavéra - Septèmes-les-Vallons	Ligne 225 KV Lavéra - Septèmes-les-Vallons		
I4/3/592	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Laure - La Mède	Ligne 63 KV Laure-la Mède.		
I4/3/1370	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 2 circuits 63 KV Lavéra - La-Mède 1	Ligne 2 circuits 63 KV Lavéra - La-Mède 1		
I4/3/2600	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63kV Lavera - La mède 2	Ligne 63kV Lavera - La mède 2		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I5 Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques.

Articles 2 et 3 de la Loi n°65-498 du 29 juin 1965 relative au transport des produits chimiques par canalisations

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I5/37/348	TRANSETHYLENE	Canalisation de transport d'éthylène Lavéra - Saint-Auban	Canalisation d'éthylène. Déclaré d'intérêt général par décret du 8 septembre 1967.	Décret du 8 septembre 1967	08/09/1967

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/1371	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Collectivités Territoriales	Cimetière de Châteauneuf-les- Martigues	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361- 4 du Code des Communes.	07/03/1808

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/7/1372	SNIA Antenne Méditerranée	Centre radioélectrique de Martigues	Centre radioélectrique de Martigues - n°013 024 0009	Arrêté du 10/10/1969	10/10/1969
PT2/50/2670	USID Marseille - Aubagne	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Arrêté préfectoral n°97-28 du 13 mars 1997	13/03/1997

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.

Article 3 de la Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer , article L.114-1 et suivants du code de la voirie routière, codifiés par la Loi 89-413 1989-06-22

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/4/754	Régie Départementale des Transports des Bouches-du-Rhône	Ligne Pas-des-Lanciers - Bel-Air - La Mède	Ligne Pas-des-Lanciers - Bel-Air - La Mède		

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/7/9	SNIA Antenne Méditerranée	Aérodrome de Marseille-Provence	Aérodrome de Marseille-Provence.	Arrêté Interministériel du 22 juillet 1971, modifié par l'arrêté du 5 mars 1998	24/08/1989

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13028 **La-Ciotat**

A2 **Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.**

Articles R.152-1 à 15 et Articles L152-3 à 6 du code rural

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/1089	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseau de La Ciotat. Réseau de Ceyreste.	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

AC1 **Servitudes de protection des monuments historiques.**

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/1091	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Ancienne chapelle des Pénitents Bleus	MC Ancienne chapelle des Pénitents Bleus, en totalité, y compris son esplanade et ses emmarchements, entre la façade occidentale et le boulevard Anatole France, non cadastrée, domaine public, figurant au cadastre section AC N° 94 d'une contenance de 5a 40ca.		31/03/1992

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/1092	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Palais Lumière	MI 1 : Les façades, les toitures et le grand salon du Palais Lumière, 68 avenue Emile Ripert - Allée Lumière - figurant au cadastre section AT sur la parcelle N° 103 d'une contenance de 1ha 69a 65ca. MH du 12 Février 1996.	12/02/1996
AC1/17/1093	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Ancien Eden-Concert	MI 2 : En totalité : le corps de bâtiment principal et l'aile en retour à l'exception des adjonctions sur cour de l'ancien Eden-Concert, 2, Bd Jean-Jaurès - 24, Bd Georges Clémenceau, figurant au cadastre section AC sur la parcelle n° 89 d'un contenance de 08a 95ca.	12/02/1996
AC1/17/1094	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Anciennes villas des frères Lumière	MI 3 : Les façades et toitures des anciennes villas des Frères Lumière, situées N°16 et 17 Avenue Franklin Roosevelt, sur les parcelles N°73 et 74 d'une contenance respective de 10a 20ca et 3a 90ca, figurant au cadastre section AT. MH	15/05/1998
AC1/17/1095	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Maison rue Abeille	MI 4 : Parties suivantes de la maison sise 6, rue Abeille - 12, Quai Ganteaume : ancien vestibule, escalier et toiture, située sur la parcelle N°188 d'une contenance de 1a figurant au cadastre section AB. MH du 19 Janvier 1999.	19/01/1999
AC1/17/1096	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Ancien hôtel de Grimaldi-Régusse	MI 5 : Ancien hôtel de Grimaldi-Régusse, en totalité, situé 18, rue Abeille - 6, quai Ganteaume, sur la parcelle N°182 d'une contenance de 1a 80ca figurant au cadastre section AB. MH du 19 Janvier 1999.	19/01/1999

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/2675	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Bastide Marin	Est inscrite la Bastide Marin en totalité avec sa calade au sud et avec les façades et toitures de ses dépendances agricoles, située au quartier de Garoutier, 1943 avenue Guillaume Dulac sur la parcelle n°1018 d'une contenance de 25a 53ca, figurant au cadastre section CD	Arrêté préfectoral du 04/03/2013	04/03/2013
--------------------	--	---------------	---	----------------------------------	------------

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels.

Article R 341-1 du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/1510	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Quais du plan d'eau du port de La Ciotat	Ensemble formé par la partie nord du port, les quais et leurs abords	Site inscrit	10/02/1944
AC2/13/1511	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Route départementale D 3 A	RD n°3A, chemin, avec arbres et accotements	Site inscrit	14/02/1944
AC2/13/1512	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Anse de Figuerolles	Anse de Figuerolles et ses abords	Site inscrit	14/02/1944
AC2/13/1513	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Lieudit "Fontsaïnte le Liouquet" RN559	Bande de terrain au lieu-dit "Fontsaïnte-le-Liouquet"	Site inscrit	14/02/1944

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC2/13/1514	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Terrains en bordure de mer à La-Ciotat	Terrains en bordure de mer, de l'anse du pré au cap de l'Aigle	Site inscrit	23/02/1944
AC2/13/1515	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Île Verte	Ile Verte	Site inscrit	14/02/1944
AC2/13/1516	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Cap Canaille, Bec de l'Aigle et leurs abords	Le Cap Canaille, le Bec de l'Aigle, leurs abords et le domaine public maritime correspondant	Site classé	04/04/1989
AC2/13/2616	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Ensemble formé par le Cap Canaille et ses abords	Site inscrit : Ensemble formé par le Cap Canaille et ses abords	Site Inscrit	13/07/1960

Ar1 Servitudes concernant les postes électrosémaphoriques, les amers et les phares du département de la marine militaire.

loi n° 87-954 du 27 novembre 1987 relative à la visibilité des amers, des feux et des phares et au champ de vue des centres de surveillance de la navigation maritime et Décret n°91-400 du 25 avril 1991.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Ar1/1/1517	Marine Nationale - 3 ème Région Maritime - Direction des Travaux Maritimes	Sémaphore du Bec de l'Aigle	Sémaphore du Bec de l'Aigle		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

EL10 Servitudes relatives aux parcs nationaux.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL10/86/2665	Groupement d'Intérêt Public des Calanques	Parc National des Calanques	Parc National des Calanques	décret du 18 avril 2012	18/04/2012

EL9 Servitudes de passage des piétons sur le littoral.

article L 160-6 du code de l'urbanisme
Loi 76 . 1285 du 31.12.1976

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL9/22/395	Direction Départementale des Territoire et de la Mer - Service de la Mer et du Littoral	Servitude de passage piétons sur le littoral	Servitude longitudinale de passage des piétons (littoral)	Article L. 160.6 du code de l'urbanisme. Loi 76.1285 du 31.12.1976.	31/12/1976

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/1373	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Aubagne - La Ciotat (ou Aubagne - Toulon)	Canalisation Ø 150 Aubagne - La Ciotat (ou Aubagne - Toulon)		

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/544	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV La-Ciotat - Pont-d'Aran dérivation Saint Cyr	Ligne 63 KV La-Ciotat - Pont-d'Aran dérivation Saint Cyr		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4/3/1521 Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE) Ligne 63 KV La-Bedoule - La-Ciotat Ligne 63 KV La-Bedoule - La-Ciotat

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/1090	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de La Ciotat	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.

Code des postes et des communications électroniques, Article L57 et suivants modifiés par Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article R27 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT1/1/1519	Marine Nationale - 3 ème Région Maritime - Direction des Travaux Maritimes	Centre radioélectrique du Bec de l'Aigle	La Ciotat Sémaphore du Bec de l'Aigle n°0130060007,	arrêté du 23/01/1986,	23/01/1986

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/1/666	Marine Nationale - 3 ème Région Maritime - Direction des Travaux Maritimes	Faisceau hertzien La Ste Baume 0130060014 - Pic de Bertagne - Sémaphore du Bec de l'Aigle. N° 013 006 0007	Faisceau hertzien La Ste Baume 0130060014 - Pic de Bertagne - Sémaphore du Bec de l'Aigle. N° 013 006 0007	Décret du 26/07/1999	26/07/1999

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

PT2/1/1520	Marine Nationale - 3 ^{ème} Région Maritime - Direction des Travaux Maritimes	Faisceau hertzien Six Fours 0830060004 - Bec de l'Aigle sémaphore. N°0130060007	Faisceau hertzien Six Fours 0830060004 - Bec de l'Aigle sémaphore. N°0130060007	Arrêté du 04/03/1987	04/03/1987
-------------------	---	---	---	----------------------	------------

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.

Article 3 de la Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer , article L.114-1 et suivants du code de la voirie routière, codifiés par la Loi 89-413 1989-06-22

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/4/753	Régie Départementale des Transports des Bouches-du-Rhône	Ligne La Ciotat -gare - La Ciotat-ville	Ligne La Ciotat -gare - La Ciotat-ville		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T1/20/762

Société Nationale des
Chemins de Fer Français

Ligne Marseille - Vintimille

Ligne Marseille - Vintimille

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13033 **Ensuès-la-Redonne**

A2 **Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2412	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseau de Chateauneuf C1.	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

EL9 **Servitudes de passage des piétons sur le littoral.**

article L 160-6 du code de l'urbanisme
Loi 76 . 1285 du 31.12.1976

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL9/22/395	Direction Départementale des Territoire et de la Mer - Service de la Mer et du Littoral	Servitude de passage piétons sur le littoral	Servitude longitudinale de passage des piétons (littoral)	Article L. 160.6 du code de l'urbanisme. Loi 76.1285 du 31.12.1976.	31/12/1976

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I1 Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

Article 11 de la Loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et Décret n°59-645 du 16 mai 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 11 de la loi de finances n° 58-336 du 29 mars 1958 relatif à la construction dans la métropole des pipe-lines d'intérêt général destinés aux transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I1/33/492	Société du Pipe-Line Méditerranée Rhône	Pipeline La Mède - Puget-sur-Argens	Pipeline d'intérêt général La Mède - Puget sur Argens. Décret du 14 Février 1992. Ancien décret du 29 février 1968 ayant déclaré d'utilité publique les travaux en vue de la construction et de l'exploitation du pipeline Méditerranée Rhône.	Décret du 14 février 1992	14/02/1992

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/587	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 400 Marseille - Fos-sur-Mer	Canalisation Ø 400 Marseille - Fos sur Mer.	Arrêté préfectoral du 2.10.1972.	02/10/1972

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/588	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Lavéra - Réaltor 1	Ligne 225 KV Lavéra - Réaltor 1		
I4/3/590	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Lavéra - Septèmes-les-Vallons	Ligne 225 KV Lavéra - Septèmes-les-Vallons		
I4/3/591	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Laure - Pas-des-Lanciers	Ligne 63 KV Laure-Pas des Lanciers		
I4/3/592	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Laure - La Mède	Ligne 63 KV Laure-la Mède.		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4/3/2601 Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE) Ligne 225kV Lavéra - Réaltor 2 Ligne 225kV Lavéra - Réaltor 2

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/593	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière d'Ensuès-le-Redonne	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1800	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR retrait-gonflement des argiles (sécheresse) d'Ensues-la-Redonne	PPR retrait-gonflement des argiles (sécheresse)	Arrêté préfectoral du 26 juillet 2007	26/07/2007

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.

Code des postes et des communications électroniques, Article L57 et suivants modifiés par Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article R27 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT1/64/594	Télédiffusion de France	Centre radioélectrique d'Ensues-la-Redonne - la Vierge	Centre radioélectrique d'Ensues la Redonne - la Vierge n°0130130016	Décret du 07/08/1985	07/08/1985
PT1/55/595	ANFR	Station de contrôle d'Ensues-la-Redonne	Station de contrôle Chantegrive de l'occupation du spectre des fréquences radioélectriques d'Ensues-la-Redonne. n° 013 071 0019	Décret du 04/01/2002	04/01/2002

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/64/596	Télédiffusion de France	Centre radioélectrique d'Ensuès-la-Redonne - La Vierge	Centre radioélectrique d'Ensuès la Redonne - La Vierge n° 013.013 0016	décret du 29/03/1985	29/03/1985
PT2/55/597	ANFR	Station de contrôle d'Ensuès-la-Redonne	Centre radioélectrique d'Ensues-la-Redonne. n° 013 071.0019	Décret du 08/01/2002	08/01/2002
PT2/50/2669	USID Marseille - Aubagne	Faisceau Hertzien du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore poste microphonique de la Couronne (Martigues)	Faisceau Hertzien du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore poste microphonique de la Couronne (Martigues)	Décret du 24/08/2005	24/08/2005
PT2/50/2670	USID Marseille - Aubagne	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Arrêté préfectoral n°97-28 du 13 mars 1997	13/03/1997

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT3 **Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.**

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T1 **Servitudes relatives aux chemins de fer.**

Article 3 de la Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer , article L.114-1 et suivants du code de la voirie routière, codifiés par la Loi 89-413 1989-06-22

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/763	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Miramas - L'Estaque	Ligne Miramas - L'Estaque		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/7/9	SNIA Antenne Méditerranée	Aérodrome de Marseille-Provence	Aérodrome de Marseille-Provence.	Arrêté Interministériel du 22 juillet 1971, modifié par l'arrêté du 5 mars 1998	24/08/1989

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13042 Gémenos

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/990	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Chapelle Saint-Jean-de-Garguier	Chapelle Saint Jean de Garguier. Située sur la commune de Gémenos et dont le périmètre de protection intéresse la commune d'Aubagne.		13/07/1927
AC1/17/991	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Château d'Albertas	MI 2 :Château d'Albertas - porte avec bas -relief représentant Bacchus dans la cour des Granges.MH du 24 octobre 1927.		24/10/1927
AC1/17/992	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Abbaye de Saint-Pons	MI 3 :Eglise et restes de l'Abbaye de St Pons.parcelle n°308 section B9 du cadastre.MH du 2 novembre 1926.		02/11/1926
AC1/17/993	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Chapelle Saint-Martin	MI 4 :Chapelle St Martin. parcelle n° 491section A 10 du cadastre.MH du 2 Novembre 1926.		02/11/1926

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels.

Article R 341-1 du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/1433	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Vallée de Saint-Pons et versant de la Sainte-Baume	Vallée de Saint-Pons et versant de la Sainte-Baume - Section A parcelles 450 à 501 et section B parcelles 306 à 312	Site inscrit	31/01/1951

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Code de la santé publique, Article L1321-2 modifié par la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006; Article R1321-13 modifié par Décret n°2007-49 du 11 janvier 2000; articles L1322-3 et suivants modifiés par la Loi n°2004-806 du 9 août 2004

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AS1/18/2563	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Captages d'eau de Saint Pons	Captages d'eau de Saint Pons	Arrêté préfectoral du 12 novembre 2009	12/11/2009

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/391	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 250 Aubagne - Toulon	Canalisation Aubagne - Toulon Ø 250.	Circulaire n° 73/108 du 12 Juin 1973	

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/1267	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Escaillon	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Escaillon		

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I4/3/1271	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 1	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 1
I4/3/1272	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 2	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 2

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/995	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Gémenos	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.
article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1434	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR mouvements de terrain	PPR mouvements de terrain	Arrêté préfectoral du 24 mars 1999 modifié par arrêté préfectoral du 18 avril 2002	18/04/2002

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.

Code des postes et des communications électroniques, Article L57 et suivants modifiés par Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article R27 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT1/67/281	Armée de l'Air	Centre radioélectrique Plan-d'Aups - Sainte-Baume	Centre Plan d'Aups /Sainte Baume N° 083.054.0303.Décret du 4 juin 1975.	Décret du 4 juin 1975	04/06/1975

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT1/55/661	ANFR	Centre de réception La-Sainte-Baume - Pic-de-Bertagne	Centre de réception radioélectrique La Sainte Baume. Pic de Bertagne. N°013 071 0015.	Décret du 19/09/1994	19/09/1994
-------------------	------	---	--	-------------------------	------------

PT2 **Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.**

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/1/665	Marine Nationale - 3 ème Région Maritime - Direction des Travaux Maritimes	Faisceau hertzien La Ste Baume 0130240011 - Pic de Bertagne Le Radar - St Mandrier sur Mer - Fort de Cépet. N° 083 006 0010	Faisceau hertzien La Ste Baume 0130240011 - Pic de Bertagne Le Radar - St Mandrier sur Mer - Fort de Cépet. N° 083 006 0010	Décret du 28/11/1994	28/11/1994
PT2/1/666	Marine Nationale - 3 ème Région Maritime - Direction des Travaux Maritimes	Faisceau hertzien La Ste Baume 0130060014 - Pic de Bertagne - Sémaphore du Bec de l'Aigle. N° 013 006 0007	Faisceau hertzien La Ste Baume 0130060014 - Pic de Bertagne - Sémaphore du Bec de l'Aigle. N° 013 006 0007	Décret du 26/07/1999	26/07/1999
PT2/7/669	SNIA Antenne Méditerranée	Centre radioélectrique de la Ste Baume Pic de Bertagne. N° 013 024 0011 - obstacles	Centre radioélectrique de la Ste Baume Pic de Bertagne. N° 013 024 0011	Décret du 05/12/1983	05/12/1983

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

PT2/55/671	ANFR	Centre de réception La-Sainte-Baume - Pic-de-Bertagne	Centre de réception radioélectrique La Ste Baume-Pic de Bertagne. n°0 13.071 0015	Décret du 23/11/1994	23/11/1994
PT2/5/1270	France-Télécom	Faisceau hertzien Les-Pennes-Mirabeau 0130220003 - Le Revest les Eaux Mont Caumes Est 0830220001	Faisceau hertzien Les-Pennes-Mirabeau 0130220003 - Le Revest les Eaux Mont Caumes Est 0830220001	Décret du 4 janvier 1974	04/01/1974
PT2/67/1436	Armée de l'Air	Centre Plan-d'Aups - Sainte-Baume	Centre Plan d'Aups Ste-Baume - n°083 054 303	Décret du 04/06/1975	04/06/1975
PT2/50/2669	USID Marseille - Aubagne	Faisceau Hertzien du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore poste microphonique de la Couronne (Martigues)	Faisceau Hertzien du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore poste microphonique de la Couronne (Martigues)	Décret du 24/08/2005	24/08/2005
PT2/50/2670	USID Marseille - Aubagne	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Arrêté préfectoral n°97-28 du 13 mars 1997	13/03/1997

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT3 **Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.**

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T5 **Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.**

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/7/426	SNIA Antenne Méditerranée	Aérodrome du Castellet	Aérodrome du Castellet. Non approuvé.		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13043 Gignac-la-Nerthe

A2 Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2416	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseau de Gignac	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/730	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Chapelle Saint-Michel au Rove	Monument classé N°1 : Chapelle St. Michel et les ruines du château (section C n°25 et 26 d'une contenance de 1a 50ca et 52a 40ca). MH du 29 juillet 1977.		29/07/1977

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/731	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Habitat fortifié dit "Le Camp de Laure" au Rove	Monument classé N°2 : le sol et les vestiges de l'habitat fortifié dit le Camp de Laure situé sur la parcelle n°4019 figurant au cadastre section C1 d'une superficie de 67ha 14a 25ca. Cette parcelle appartient au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.	15/01/1997
AC1/17/732	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Oppidum de La Cloche aux Pennes-Mirabeau	Monument inscrit : En totalité, les vestiges fouillés ou à découvrir de l'oppidum de la Cloche, situé sur la parcelle n°46 d'une contenance de 9ha 62a 40ca figurant au cadastre section BR. MH du 28.09.2000.	28/09/2000

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/1409	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Treize Vents - Pas-des-Lanciers	Canalisation Ø 150 et 200 Treize Vents - Pas-des-Lanciers		12/06/1973

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/590	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Lavéra - Septèmes-les-Vallons	Ligne 225 KV Lavéra - Septèmes-les-Vallons		
I4/3/591	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Laure - Pas-des-Lanciers	Ligne 63 KV Laure-Pas des Lanciers		
I4/3/592	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Laure - La Mède	Ligne 63 KV Laure-la Mède.		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 **Servitudes au voisinage des cimetières.**

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/2602	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Gignac-la-Nerthe	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	

PM1 **Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.**

article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/73/736	Grand Port Maritime de Marseille	PPR tunnel du Rove	PPR tunnel du Rove délimitant une zone exposée à un risque d'effondrement	Arrêté préfectoral du 12 février 1997	12/02/1997

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT3 **Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.**

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T1 **Servitudes relatives aux chemins de fer.**

Article 3 de la Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer , article L.114-1 et suivants du code de la voirie routière, codifiés par la Loi 89-413 1989-06-22

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/758	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Lyon - Marseille	Ligne Lyon - Marseille		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/7/9	SNIA Antenne Méditerranée	Aérodrome de Marseille-Provence	Aérodrome de Marseille-Provence.	Arrêté Interministériel du 22 juillet 1971, modifié par l'arrêté du 5 mars 1998	24/08/1989

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13054 Marignane

A2 Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2421	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseaux de Berre Sud, la Plaine Notre Dame, Gignac, Chateauneuf	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/846	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Ancienne chapelle Saint-Nicolas	MI 1 : Ancienne Chapelle St Nicolas figurant au cadastre section A n°190 d'une contenance de 86a 02ca.MH du 20.01.1983.		20/01/1983
AC1/17/847	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Oppidum de Notre-Dame de Pitié	MC 3 : En totalité, y compris les vestiges archéologiques, l'Oppidum de Notre Dame de Pitié situé sur la parcelle N°18 figurant au cadastre section AY.MH du 01.07.1993.		01/07/1993

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/848	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Ancien château des Covets	MC 1 : En totalité, l'ancien château des Covets (actuel hôtel de ville) situé Cours Mirabeau, place Charles Péguy et rue de la Cité, figurant au cadastre section AN, sous les N°520 (6a 17ca), 519 (92ca), 518 (45ca), 516 (1a 58ca), 229 (55ca), 230 (5a 01ca) et 231 (86ca). MH du 05/07/1996 cet arrêté se substitue à l'arrêté de classement du 18/06/1923 ainsi qu'aux arrêtés d'inscription des 14/11/1952 et 17/11/1952.	05/07/1996
AC1/17/849	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Église paroissiale Saint-Nicolas	MC 2 : Eglise paroissiale St Nicolas, en totalité, y compris l'ancienne chapelle des Pénitents accolée au Nord ainsi que la salle voûtée attenante au presbytère dite ancien local de la dîme 3, rue de l'Eglise, situées sur les parcelles N°171 et 419 d'une contenance respective de 6a 83ca et 4a 20ca figurant au cadastre section AN.	14/12/1992

EL9 Servitudes de passage des piétons sur le littoral.

**article L 160-6 du code de l'urbanisme
Loi 76 . 1285 du 31.12.1976**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL9/22/395	Direction Départementale des Territoire et de la Mer - Service de la Mer et du Littoral	Servitude de passage piétons sur le littoral	Servitude longitudinale de passage des piétons (littoral)	Article L. 160.6 du code de l'urbanisme. Loi 76.1285 du 31.12.1976.	31/12/1976

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I1 Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

Réglementation par Arrêté préfectoral du 08/11/1974

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I1/36/554	Lyondellbasell-Compagnie Pétrochimique de Berre (anciennement Shell)	Pipelines Berre - Lavera	Canalisations O 356 et 508. RP-N et P 2 pipes de produits finis entre Berre et Lavera. Réglementation par Arrêté préfectoral du 08/11/1974		08/11/1974
I1/65/556	Société Total Raffinerie de Provence	Pipeline T9 Total - Stogaz Marignane	TOTAL. Pipeline T9 reliant la raffinerie TOTAL au dépôt STOGAZ de gaz liquéfiés installé sur la commune de Marignane transportant alternativement propane et butane. Réglementation par A.M. du 1.10.1959. Arrêté du 21.04.1989.		21/04/1989

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/1396	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 200 Berre - Pas-des-Lanciers	Canalisation Ø 200 et Ø 150 Berre - Pas-des-Lanciers		

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I3/15/1409	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Treize Vents - Pas-des-Lanciers	Canalisation Ø 150 et 200 Treize Vents - Pas-des-Lanciers	12/06/1973
I3/15/1412	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 80 Antenne Marignane	Canalisation Ø 80 Antenne Marignane	
I3/15/2109	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Pas des Lanciers la Mède	Canalisation Ø150 Pas des Lanciers la Mède	12/06/1973

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/591	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Laure - Pas-des-Lanciers	Ligne 63 KV Laure-Pas des Lanciers		
I4/3/1533	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Pas-des-Lanciers - Septèmes dérivation l'Estaque	Ligne 63 KV Pas-des-Lanciers - Septèmes dérivation l'Estaque		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/851	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Marignane	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/73/736	Grand Port Maritime de Marseille	PPR tunnel du Rove	PPR tunnel du Rove délimitant une zone exposée à un risque d'effondrement	Arrêté préfectoral du 12 février 1997	12/02/1997

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM1/14/1413	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR inondations	PPR inondations par crues de la Cadière et du Raumartin	Arrêté préfectoral du 20 octobre 2000	20/10/2000
--------------------	---	-----------------	---	--	------------

PT2 **Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.**

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/7/381	SNIA Antenne Méditerranée	Faisceau hertzien Marignane 0130240002 - Vitrolles le Grenadier - n° 013 024 0012	Faisceau hertzien Marignane 0130240002 - Vitrolles le Grenadier - n° 013 024 0012	Décret obstacles du 16 février 1978.	16/02/1978

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT3 **Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.**

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T1 **Servitudes relatives aux chemins de fer.**

Article 3 de la Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer , article L.114-1 et suivants du code de la voirie routière, codifiés par la Loi 89-413 1989-06-22

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/4/754	Régie Départementale des Transports des Bouches-du-Rhône	Ligne Pas-des-Lanciers - Bel-Air - La Mède	Ligne Pas-des-Lanciers - Bel-Air - La Mède		
T1/20/758	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Lyon - Marseille	Ligne Lyon - Marseille		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/7/9	SNIA Antenne Méditerranée	Aérodrome de Marseille-Provence	Aérodrome de Marseille-Provence.	Arrêté Interministériel du 22 juillet 1971, modifié par l'arrêté du 5 mars 1998	24/08/1989

T8 Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T8/7/677	SNIA Antenne Méditerranée	Centre de Marseille-Provence - Aérodrome	Centre de Marseille-Provence-Aérodrome décret obstacles du 22/03/1990 décret perturbations du 29/07/1982		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13055 **Marseille**

A2 **Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2609	Société du Canal de Provence	Canal de provence	Mise à jour 2010 du réseau du Canal de Provence		

A5 **Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A5/83/2618	MPM - Direction de l'Eau et de l'Assainissement	Canalisation publique d'eau ou d'assainissement au lieu-dit "les Caillols"	Canalisation publique d'eau ou d'assainissement au lieu-dit "les Caillols"	Arrêté préfectoral du 22 septembre 2010	22/09/2010
A5/83/2619	MPM - Direction de l'Eau et de l'Assainissement	Canalisation publique d'eau au lieu-dit "Grand Val-Le Redon-Les Baumettes"	Canalisation publique d'eau au lieu-dit "Grand Val-Le Redon-Les Baumettes"	Arrêté préfectoral du 6 octobre 2010	06/10/2010

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

A5/83/2625	MPM - Direction de l'Eau et de l'Assainissement	Canalisation d'eau publique ou d'assainissement dans le boulevard henri Michel sur Marseille	Canalisation d'eau publique ou d'assainissement dans le boulevard henri Michel sur Marseille	22 Décembre 2010	22/12/2010
-------------------	---	--	--	------------------	------------

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/1026	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 47 : Oppidum des Mayans	MI 47 : Oppidum des Mayans situé sur les parcelles 69 et 71 figurant au cadastre section AV d'une contenance de 3ha 78a 09ca et 1ha 69a 20ca.MH du 20 Octobre 1998.		20/10/1998
AC1/17/2016	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 22 : Arsenal des Galères (ancien)	MI 22 : La façade sur le cours ainsi que les trois premières travées et les toitures correspondantes (cad. A 107) : inscription par arrêté du 4 août 1978		04/08/1978
AC1/17/2017	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 4 : Eglise paroissiale Saint-Laurent	MC 4 : Eglise Saint-Laurent : classement par arrêté du 13 septembre 1950 Chapelle du baptistère de l'église Saint-Laurent : classement par arrêté du 6 octobre 1921		06/10/1921
AC1/17/2018	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 1 : Couvent des Trinitaires (ancien)	MI 1 : Tour des Trinitaires et le mur y adossé depuis la rue de la Vieille Tour jusqu'à la rue du Bon Jésus : inscription par arrêté du 1er octobre 1926		01/10/1926

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/2019	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 10 : Place Daviel, Hôtel Daviel (ancien Palais de justice)	MC 10 : Place Daviel, Hôtel Daviel Les façades et les toitures : classement par arrêté du 12 janvier 1945	12/01/1945
AC1/17/2020	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 11 : Hôtel Bourlat de la Force	MI 11 : La façade (y compris les vantaux de la porte) : inscription par arrêté du 11 octobre 1930	11/10/1930
AC1/17/2021	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 19 : Château d' If (ancien)	MC 19 : Château d'If, et le mur d'escarpe entourant l'îlot : classement par arrêté du 7 juillet 1926	07/07/1926
AC1/17/2022	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 20 : Citernes gallo-romaines (anciennes)	MC 20 : Caves Saint-Sauveur : classement par liste de 1840	01/01/1840
AC1/17/2023	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 5 : Fort Saint-Jean (ancien)	MC 5 : Fort Saint-Jean (cad. E 33) : classement par arrêté du 16 juin 1964	16/06/1964
AC1/17/2024	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 54 : Synagogue	MI 54 : La synagogue dit aussi le grand temple ou la grande synagogue en totalité à l'exception des soubassements, y compris les pavillons, le parvis, avec le portail et les grilles de clôture (cad. C 123) : inscription par arrêté du 01 août 2007	01/08/2007

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/2025	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 3 : Cathédrale Notre-Dame de la Major (ancienne)	MC 3 : Eglise de la vieille Major (ancienne cathédrale) : classement par liste de 1840	01/01/1840
AC1/17/2026	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 14 : Abbaye Saint-Victor (ancienne)	MC 14 : -Eglise : classement par liste de 1840 -Souterrains (crypte) : classement par liste de 1862	01/01/1862
AC1/17/2027	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 8 : Hôtel Hubaud (ancien)	MI 8 : Les façades et les toitures sur rue ainsi que la rampe d'escalier : inscription par arrêté du 16 septembre 1943 -La façade sur cour : inscription par arrêté du 29 octobre 1943	16/09/1943
AC1/17/2028	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 20 : Hôtel de la Préfecture	MI 20 : Les façades et les toitures ; le grand escalier d'honneur avec sa rampe à balustres et sa cage ; le vestibule au deuxième étage, et les pièces suivantes avec leur décor : au premier étage : antichambre, salle à manger, salon de réception vert, grand salon rouge et cabinet du Préfet ; au deuxième étage : salon gris et or, salon dit de l'horloge, salon d'angle, grand salon, galerie, salle à manger, chambre de l'Empereur et chambre de l'Impératrice (cad. B 17) : inscription par arrêté du 27 septembre 1979	27/09/1979
AC1/17/2029	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 23 : Porte d'Aix	MC 23 : Arc de triomphe de la Porte d'Aix : classement par arrêté du 2 septembre 1982	02/09/1982

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/2030	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 2 : Cathédrale Notre-Dame de la Major	MC 2 : Cathédrale : classement par arrêté du 9 août 1906	09/08/1906
AC1/17/2031	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 6 : Hospice de la Vieille Charité (ancien)	MC 6 : Chapelle et hospice de la Vieille Charité : classement par arrêté du 29 janvier 1951	29/01/1951
AC1/17/2032	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 27 : Couvent des Récollets (ancien)	MC 27 : En totalité, y compris la sacristie, l'église Saint-Théodore ou église de l'ancien couvent des Récollets (cad. A 173) : classement par arrêté du 11 février 1991	11/02/1991
AC1/17/2033	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 31 : Eglise Saint-Louis	MI 31 : Eglise Saint-Louis (cad. M 22) : inscription par arrêté du 14 décembre 1989	14/12/1989
AC1/17/2034	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 1 : Jardin des Vestiges	MC 1 : -Restes d'un mur grec, dit mur de Grinas, sous la place de la Bourse : classement par arrêté du 22 décembre 1916 -Parcelle n° 12 (9660 m2) près des rues Henri Barbusse, de la Reine Elisabeth et de Bir Hakeim, renfermant des vestiges de diverses périodes antiques (cad. I 12) : classement par arrêté du 18 décembre 1972	22/12/1916
AC1/17/2035	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 9 : Docks romains	MC 9 : Vestiges des docks romains au rez de chaussée, partie Est, de l'immeuble groupe 2, bloc 11 : classement par arrêté du 22 octobre 1959	22/10/1959

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/2036	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 28 : Grotte Cosquer	MC 28 : Parcelle et l'ensemble des vestiges archéologiques qu'elle contient et notamment les grottes Cosquer, de la Triperie, du Figuier, du Renard et leurs réseaux (cad. K 111) : classement par arrêté du 2 septembre 1992	02/09/1992
AC1/17/2037	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 30 : Domaine de la Roserie	MI 30 : Domaine, avec la bastide (y compris les éléments intérieurs de décor et de second oeuvre), la ferme, le parc, ses fabriques, son portail et ses rocailles (cad. A 108, 109) : inscription par arrêté du 12 juin 1991	12/06/1991
AC1/17/2038	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 7 : Chapelle des Pénitents Réformés du Saint Nom de Jésus	MC 7 : Chapelle des Pénitents Noirs : classement par arrêté du 6 juin 1931	06/06/1931
AC1/17/2039	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 16 : Fontaine Fossati	MC 16 : Fontaine Fossati : classement par arrêté du 2 mai 1941	02/05/1941
AC1/17/2040	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 12 : Eglise de la Mission de France	MI 12 : Ancienne église de la Mission de France (cad. D 139) : inscription par arrêté du 8 décembre 1965	08/12/1965
AC1/17/2041	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 15 : Château Borély (ancien)	MC 15 : Château Borély : classement par arrêté du 21 septembre 1936	21/09/1936

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/2042	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 18 : Fort Saint-Nicolas	MC 18 : Fort Saint-Nicolas (Fort d'Entrecasteaux et Fort Ganteaume) (cad. A 34 ; B 36) : classement par arrêté du 14 janvier 1969	14/01/1969
AC1/17/2043	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 46 : Chaudron de la Prud'homie	MI 46 : en totalité, y compris l'ensemble des installations intérieures, la teinturerie de filets de pêche dite "chaudron de l'Estaque" (cad. K 248) : inscription par arrêté du 19 mai 1998	19/05/1998
AC1/17/2044	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 31 : Palais Longchamp, jardins et réseau hydraulique	MC 31 : 1/3 Les parties suivantes du Palais Longchamp : - le sol des parcelles n°s 35, 65, 33 et 31 ; - sur ces parcelles, l'ensemble des aménagements du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle ; - les bassins filtrants situés sous le jardin du Plateau ; - le canal de Marseille, dans sa partie allant du boulevard Flammarion jusqu'aux bassins filtrants. (cad. A 31, 33, 35, 65) : classement par arrêté du 08 septembre 1999 ; 2/3 Parties suivantes du Palais Longchamp : - les façades et les toitures - les bassins - les escaliers, balustrades et sculptures - au musée des Beaux-Arts : escalier d'honneur avec son décor - au museum : escalier d'honneur avec son décor, salle Provence avec son décor et ses vitrines, décors peints de Raphaël Ponson au 1er étage (cad. A 35) : classement par arrêté du 18 novembre 1997 3/3 Palais Longchamp, en totalité (cad. A 35) : inscription par arrêté du 1er octobre 1974	01/10/1974
AC1/17/2045	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 4 : Eglise Saint-Cannat	MI 4 : Eglise Saint-Cannat : inscription par arrêté du 2 novembre 1926	02/11/1926

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

AC1/17/2046	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 11 : Hôtel de Ville	MC 11 : Hôtel de Ville : classement par arrêté du 30 avril 1948	30/04/1948
AC1/17/2047	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 36 : Immeuble sis 42-66 quai du Port	MI 36 : Façades et toitures de l'immeuble sis 42-66 quai du Port : inscription par arrêté du 16 décembre 1993	16/12/1993
AC1/17/2048	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 12 : Maison dite Maison Diamantée (ancienne)	MC 12 : La façade et l'escalier : classement par arrêté du 10 novembre 1925	10/11/1925
AC1/17/2049	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 42 : Château de la Buzine	MI 42 : En totalité (cad. K384) : inscription par arrêté du 13 janvier 1997	13/01/1997
AC1/17/2050	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 8 : Théâtre grec (vestiges)	MC 8 : Théâtre grec (vestiges) (cad. E 40) : classement par arrêté du 3 novembre 1966	03/11/1966
AC1/17/2051	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 17 : Chapelle du Lycée Thiers (ou chapelle des Bernardines)	MC 17 : Chapelle du Lycée Thiers (ou chapelle des Bernardines) : classement par arrêté du 31 juillet 1952	31/07/1952

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/2052	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 24 : Hôtel Louvre et Paix (ancien)	MC 24 : Les façades et les toitures sur la Canebière et les deux rues ; l'escalier avec sa rampe ; le mess des Officiers et la salle des conférences au Rez-de-chaussée (cad. D 249) : classement par arrêté du 8 juin 1982	08/06/1982
AC1/17/2053	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 22 : Couvent des Carmes (ancien)	MC 22 : -Les façades et les toitures (cad. C 274) : inscription par arrêté du 20 janvier 1983 -L'intérieur de l'église avec son décor (cad. C 274) : classement par arrêté du 20 janvier 1983	20/01/1983
AC1/17/2054	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 24 : Hôpital Caroline (ancien)	MI 24 : Hôpital Caroline (ancien), dans l'île Ratonneau (cad. A 28) : inscription par arrêté du 5 août 1980	05/08/1980
AC1/17/2055	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 25 : Maison de Gaston Castel	MI 25 : Les façades et les toitures ainsi que le salon et la salle à manger avec leur décor au premier étage (cad. K 138) : inscription par arrêté du 2 mars 1981	02/03/1981
AC1/17/2056	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 51 : Phare de Planier	MI 51 : le phare et ses annexes à l'exception des dispositifs techniques figurant au cadastre de Marseille (7ème arr.), (cad. quartier les Iles, section B, sur la parcelle n° 4 d'une contenance de 1ha, 87a, 50ca) : inscription par arrêté du 02 septembre 2002	02/09/2002
AC1/17/2057	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 34 : Demeure dite villa La Palestine	MI 34 : Villa La Palestine et son jardin, avec ses aménagements et les constructions qui s'y trouvent (cad. L 160) : inscription par arrêté du 16 novembre 1993	16/11/1993

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/2058	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 21 : Immeuble	MI 21 : Les façades : inscription par arrêté du 6 décembre 1949	06/12/1949
AC1/17/2059	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 15 : Immeuble	MI 15 : Les façades sur rues et les toitures correspondantes (cad. B 152p) : inscription par arrêté du 27 juillet 1965	27/07/1965
AC1/17/2060	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 17 : Demeure dite villa Magalone (ancienne)	MI 17 : Villa Magalone : inscription par arrêté du 7 juillet 1948	07/07/1948
AC1/17/2061	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 13 : Maison dite de l' Echevin de Cabre	MC 13 : Maison, sauf façades classées : inscription par arrêté du 2 novembre 1926-Façades : classement par arrêté du 2 mai 1941	02/11/1926
AC1/17/2062	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 33 : Bastide de Montgolfier-la Tour-des-Pins et son parc	MI 33 : Parties suivantes de la bastide de Montgolfier-la-Tour-des-Pins : - façades et toitures de la bastide, la ferme, la maison rurale, la grange, la fermette ; - parc paysager et l'ensemble des éléments qui le composent, y compris le moulin et la tour-belvédère (cad. H24 et 28) : inscription par arrêté du 11 août 1993	11/08/1993
AC1/17/2063	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 41 : Château Régis	MI 41 : en totalité, le château Régis, son donjon et les éléments d'origine de son parc (cad. i 48) : inscription par arrêté du 03 octobre 1996	03/10/1996

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/2064	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 35 : Oppidum du Verduron	MC 35 : Parcelle contenant les vestiges de l'oppidum du Verduron (cad. A 10) : classement par arrêté du 24 août 2004	24/08/2004
AC1/17/2065	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 43 : Hôtel Roux de Corse (ancien)	MI 43 : Parties suivantes de l'ancien hôtel Roux de Corse : - façades et toitures - atrium - cage de l'escalier d'honneur - cheminées et décors intérieurs du XVIIIe et des deux premiers tiers du XIXe siècles (cad. A 251) : inscription par arrêté du 13 janvier 1997	13/01/1997
AC1/17/2066	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 14 : Hôtel Pascal	MI 14 : Les façades et les toitures : inscription par arrêté du 3 mars 1949	03/03/1949
AC1/17/2067	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 38 : Couvent Saint-Lazare	MI 38 : L'église Notre-Dame-du-Rosaire du couvent Saint-Lazare dit des Dominicains en totalité, y compris sa crypte (cad. A219) : inscription par arrêté du 28 septembre 95	28/09/1995
AC1/17/2068	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 27 : Evêché (ancien)	MI 27 : Les façades et les toitures, y compris le portail sur rue (cad. E 32) : inscription par arrêté du 7 septembre 1978	07/09/1978

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/2069	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 30 : Palais des Arts	MC 30 : Parties suivantes du Palais des Arts : - les façades et les toitures, - l'escalier d'honneur, - la salle des fêtes, la salle de lecture, les réserves, la salle de conférence avec leur mobilier et leur décor d'origine, (cad. C 240 Quartier Thiers) : classement par arrêté du 18 novembre 1997 ; Ensemble des bâtiments en totalité, avec leur décor et leur mobilier d'origine : inscription par arrêté du 01 octobre 1994	01/10/1994
AC1/17/2070	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 29 : Oppidum des Baou	MI 29 : Sol des parcelles contenant les vestiges de l'oppidum des Baou et terrains extérieurs au rempart pouvant offrir des traces archéologiques à Saint-Marcel (cad. D 19, 20 ; E 3) : inscription par arrêté du 23 août 1990	23/08/1990
AC1/17/2071	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 23 : Maison	MI 23 : Les façades et les toitures (cad. B 83) : inscription par arrêté du 30 décembre 1980	30/12/1980
AC1/17/2072	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 45 : Pavillon de partage des eaux des Chutes-Lavie	MI 45 : en totalité, le pavillon de partage des eaux des Chutes-Lavie (cad. D 100) : inscription par arrêté du 09 février 1998	09/02/1998
AC1/17/2073	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 32 : Eglise Saint-Joseph Intra-muros	MC 32 : L'église Saint Joseph intra-muros en totalité, y compris ses annexes (cad. C 133) : classement par arrêté du 09 février 1999	09/02/1999

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/2075	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 6 : Hôtel de Pesciolini	MI 6 : La porte monumentale : inscription par arrêté du 8 mars 1929	08/03/1929
AC1/17/2076	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 39 : Bastide du Vallon Giraudy	MI 39 : Parties suivantes de la bastide du Vallon Giraudy : - façades et toitures de la bastide proprement dite ; - parc paysager y compris tous les éléments qui le composent ; - bassins dits "du haut" ; - portail d'entrée (cad. B51, B68) : inscription par arrêté du 28 septembre 95	28/09/1995
AC1/17/2077	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 33 : Grotte ermitage des Carmes (ancienne)	MC 33 : -Grotte-ermitage (cad. H 61) : classement par arrêté du 31 août 1992 -Grottes et vestiges archéologiques visibles ou à découvrir constituant l'ermitage des Carmes (cad. D 61 et 131) : inscription par arrêté du 02 septembre 1994	02/09/1994
AC1/17/2078	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 7 : Immeubles	MI 7 : 32, 34, 36 Canebière , Les façades : inscription par arrêté du 6 décembre 1949	06/12/1949
AC1/17/2079	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 9 : Immeuble dit Maison du Figaro	MI 9 : Les façades et les toitures : inscription par arrêté du 6 décembre 1949	06/12/1949
AC1/17/2080	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 18 : Clocher des Accoules	MI 18 : Clocher des Accoules au vieux port (cad. B 42) : inscription par arrêté du 7 juillet 1964	07/07/1964

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/2081	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 13 : Chapelle (ancienne)	MI 13 : Ancienne mosquée de l'Arsenal des Galères ou Mosquée des Galériens Turcs (cad. H 15) : inscription par arrêté du 15 juillet 1965	15/09/1965
AC1/17/2082	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 29 : Opéra municipal	MC 29 : Opéra municipal (cad. B 140) : classement par arrêté du 13 février 1997	13/02/1997
AC1/17/2083	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 10 : Immeuble	MI 10 : Les façades : inscription par arrêté du 6 décembre 1949	06/12/1949
AC1/17/2084	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 34 : Marégraphe	MC 34 : ensemble immobilier du marégraphe, avec l'appareil et les installations techniques. parcelle n° 5, d'une contenance de 3a 98 ca figurant au cadastre section E quartier d'Endoume. (cad. E 5) : classement par arrêté du 28 octobre 2002	28/10/2002
AC1/17/2085	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 5 : Consigne sanitaire (ancienne)	MI 5 : Les deux bâtiments de la Consigne : inscription par arrêté du 23 novembre 1949	23/11/1949

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/2086	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MC 25 : Unité d'habitation Le Corbusier dite Cité Radieuse	MC 25 : Les façades ; la terrasse et ses aménagements ; l'ensemble du portique et l'espace qu'il abrite ; à l'intérieur, les parties communes suivantes : le hall d'entrée, les espaces de circulation avec équipements (ascenseurs exceptés), l'appartement destiné à la visite (n°643) (cad. C 4) : classement par arrêté du 20 juin 1986 Appartement 50 en totalité, y compris l'ensemble des éléments conçus pour la cuisine : Classement par arrêté du 12 octobre 1995	12/10/1995
AC1/17/2087	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 40 : Château de la Reynarde	MI 40 : En totalité, le château de La Reynarde, sa parcelle n°25 et les parcelles n°46 et 47 (cad. W25, 46, 47) : inscription par arrêté du 17 juillet 1996	17/07/1996
AC1/17/2088	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 3 : Chapelle des Pénitents Blancs du Saint-Esprit (ancienne)	MI 3 : Chapelle des Pénitents Blancs du Saint-Esprit : inscription par arrêté du 2 décembre 1932	02/12/1932
AC1/17/2089	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 48 : Bastide de Tour Sainte	MI 48 : - les façades et toitures de la bastide proprement dite et la parcelle qui la supporte, y compris l'allée circulaire et les éléments composant le parc ; - en totalité, la tour de l'Immaculée Conception ; - la grande allée dite de Tour Sainte et la parcelle qui la supporte (cad. N 18, C 26, 27) : inscription par arrêté du 17 janvier 2001	17/01/2001
AC1/17/2090	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 2 : Hôtel Dieu	MI 2 : La façade principale et la couverture correspondante, y compris les galeries extérieures de chaque étage ; les façades et les toitures des parties anciennes des deux ailes ; les deux grands escaliers intérieurs, y compris leurs rampes et balustrades en fer forgé. (cad. B 4) : inscription par arrêté du 14 octobre 1963	14/10/1963

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/2091	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 53 : La Cavalière	MI 53 : - le domaine de la Cavalière - en totalité la chapelle, la bastide la Velline, le jardin d'hiver et les serres - les façades et toitures des autres édifices - le sol de la parcelle n°34 (cad. E 873) : inscription par arrêté du 19 juillet 2006		19/07/2006
AC1/17/2092	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 52 : Collège du Vieux Port	MI 52 : Vestiges archéologiques d'un îlot urbain grec du VI au V s. avant J.-C. existant dans l'enceinte du collège Vieux Port situé 2 rue des Martégales, sur la parcelle n°41 d'une contenance de 2666 m² figurant au cadastre section E	Arrêté de classement du 19 mai 2009 se substitue à l'arrêté d'inscription du 16 février 2006	19/05/2009
AC1/17/2380	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Monument au Roi Alexandre 1er de Yougoslavie et à Louis Barthou	MI : Monument au Roi Alexandre 1er de Yougoslavie et à Louis Barthou situé angle rue de Rome et rue Peytral en totalité, située jardin de la Préfecture sur le domaine public non cadastré, figurant au cadastre section B.	Arrêté préfectoral du 23 juillet 2009	23/07/2009
AC1/17/2381	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Monument aux héros de l'armée d'orient et des terres lointaines	MI : Monument aux héros de l'armée d'orient et des terres lointaines en totalité avec la balustrade et le sol de la parcelle située corniche Président Kennedy, square Lieutenant Danjaume sur la parcelle n°3 d'une contenance de 19a 31ca figurant au cadastre section 830 A.	Arrêté préfectoral du 23 juillet 2009	23/07/2009

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/2382	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Monument aux héros de la mer	MI : Monument aux héros de la mer, en totalité, boulevard Charles Livon, jardin Emile Duclaux, esplanade Napoléon III, jardin du Pharo situé sur la parcelle n°44 d'une contenance de 5ha 23a 46ca figurant au cadastre section 832 A.	Arrêté préfectoral du 23 juillet 2009	23/07/2009
AC1/17/2463	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Eglise du Mont Carmel	Eglise du Mont Carmel, rue des Grands Carmes : façades et toitures.		20/01/1983
AC1/17/2464	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Ermitage des Carmes aux Aygalades	Ermitage des Carmes aux Aygalades, y compris les vestiges archéologiques : section H parcelle 61, quartier de la Viste. Grotte et vestige archéologiques visibles ou à découvrir.		02/09/1994
AC1/17/2465	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Unité d'habitation Le Corbusier	Unité d'habitation Le Corbusier dite Cité Radieuse - 280 bd Michelet Sainte Anne C4 pour l'appartement n°50 en totalité, y compris l'ensemble des éléments conçus pour la cuisine.		06/05/1997
AC1/17/2466	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Palais des Arts	Palais des Arts, en totalité, avec leur décor et leur mobilier d'origine. Thiers section C parcelle 240.		18/11/1997
AC1/17/2467	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Eglise Saint Joseph	Eglise Saint Joseph, 126 rue Paradis 6ème est inscrite en totalité, y compris ses annexes; Palais de justice section C parcelle n°133.		25/02/1998

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/2650	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Ancien atelier Nadar	Inscription en totalité au titre des monuments historiques de l'ancien atelier Nadar (immeuble sur rue et atelier sur la cour) situé 77 la Canebière sur la parcelle n°121 d'une contenance de 02 a 73 ca figurant au cadastre quartier Belsunce section D.	Arrêté préfectoral du 20/02/2012	20/02/2012
AC1/17/2674	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Ancienne bastide Flotte de la Buzine	Sont inscrits au titre des monuments historiques les parties suivantes de l'Ancienne bastide Flotte de la Buzine, actuellement occupée par l'Etablissement scolaire dit "Cours Saint-Thomas d'Aquin" : - la bastide en totalité - les façades et toitures de l'aile de communs en retour sur la cour - les anciens jardins avec leurs deux portails architecturés aux grilles en ferronnerie Parcelle n°91 figurant au cadastre section 827 A, rue Dieudé Marseille 13006	Arrêté préfectoral du 3 janvier 2013	03/01/2013
AC1/17/2676	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Phare du Planier	Sont classés le phare du Planier, ses annexes et l'île du Planier situés 7ème arrondissement, quartier les Iles, situés sur la parcelle n°4 d'une contenance de 1ha 87a 50ca, figurant au cadastre feuille 831 B 01	Arrêté préfectoral du 13 septembre 2012	13/09/2012
AC1/17/2678	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Gare de l'Estaque	Gare de l'Estaque	Arrêté préfectoral du 22 novembre 2012	22/11/2012

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels.

Article R 341-1 du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/1765	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Massif des Calanques	Massif des Calanques	Site classé	29/08/1975
AC2/13/1875	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Massif des Calanques Forêt domaniale de la Gardiole	Sites classés : Massif des Calanques Forêt domaniale de la Gardiole	Site classé Arrêté du 29 novembre 1934	29/11/1934
AC2/13/1876	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Massif des Calanques domaine public maritime (DPM)	Sites classés : Massif des Calanques domaine public maritime (DPM)	Site classé Arrêté du 27 décembre 1976	27/12/1976
AC2/13/1878	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Les parcelles de terrain de la Promenade de la Corniche à MARSEILLE, comprises entre la promenade et le DPM	Les parcelles de terrain de la Promenade de la Corniche à MARSEILLE, comprises entre la promenade et le DPM	Site classé Arrêté du 22 juillet 1924	22/07/1924

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC2/13/1879	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Les parcelles de terrain de la presqu'île de la Pointe-Rouge à MARSEILLE, comprises entre le DPM et le chemin vicinal n°8 de Montredon	Les parcelles de terrain de la presqu'île de la Pointe-Rouge à MARSEILLE, comprises entre le DPM et le chemin vicinal n°8 de Montredon	Site classé Arrêté du 22 juillet 1924	22/07/1924
AC2/13/1880	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Colline Notre Dame de la Garde	Parcelles de la Colline Notre Dame de la Garde	Site classé Arrêté du 15 janvier 1920	15/01/1920
AC2/13/1881	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Les parcelles de terrain de la presqu'île de la Pointe-Rouge à MARSEILLE, faisant partie du DPM, depuis la traverse Fach jusqu'au droit du Boulevard Richard	Les parcelles de terrain de la presqu'île de la Pointe-Rouge à MARSEILLE, faisant partie du DPM, depuis la traverse Fach jusqu'au droit du Boulevard Richard	Site classé Arrêté du 3 janvier 1925	03/01/1925
AC2/13/1895	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Le plan d'eau du Vieux Port de MARSEILLE	Le plan d'eau du Vieux Port de MARSEILLE et les quais qui le bordent	Site classé Arrêté du 6 août 1932	06/08/1932
AC2/13/1896	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Massif des Calanques : Calanques d'En-Vau et de Port Pin	Massif des Calanques : Calanques d'En-Vau et de Port Pin	Site classé	31/07/1936

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC2/13/1897	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Les parcelles de terrain de la côte de la corniche à MARSEILLE, faisant partie du DPM, depuis les Bains des Catalans jusqu'à ceux du Roucas-Blanc	Les parcelles de terrain de la côte de la corniche à MARSEILLE, faisant partie du DPM, depuis les Bains des Catalans jusqu'à ceux du Roucas-Blanc	Site classé Arrêté du 3 janvier 1925	03/01/1925
AC2/13/1903	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Vieux port, parcelles en bordure	Vieux port, parcelles en bordure	Site inscrit Arrêté du 7 janvier 1946	07/01/1946
AC2/13/1904	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Colline dite de St-Joseph au quartier du Cabot	Colline dite de St-Joseph au quartier du Cabot	Site inscrit Arrêté du 22 juillet 1931	22/07/1931
AC2/13/2617	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Ensemble formé par les Calanques et leurs abords, à Cassis et à Marseille	Site inscrit : Ensemble formé par les Calanques et leurs abords, à Cassis et à Marseille	Site Inscrit	24/11/1959

AC3 Réserves naturelles.

Articles L332-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC3/13/1868	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Réserve Naturelle de l'archipel du Riou	Réserve Naturelle de l'archipel du Riou à Marseille : îles calcaires méditerranéennes	Décret du 22 août 2003	22/08/2003

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AC4 Servitudes de protection du patrimoine architectural et urbain.

Articles L642-1 et L642-2 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC4/17/1864	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	ZPPAUP Chapitre, Noailles, Opéra Thiers	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager : Chapitre, Noailles, Opéra Thiers, situé sur la commune de Marseille.	Arrêté préfectoral du 01 juin 1999	01/06/1999
AC4/17/1865	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	ZPPAUP Belsunce	Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager de Belsunce, situé sur la commune de Marseille.	Arrêté préfectoral du 19 juin 1997	19/06/1997
AC4/17/1866	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	ZPPAUP du Panier	Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager "Le Panier", situé sur la commune de Marseille	Arrêté préfectoral du 10 septembre 1997	10/09/1997
AC4/17/1867	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	ZPPAUP République	Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager "République", situé sur la commune de Marseille	Arrêté préfectoral du 16 avril 2002	16/04/2002

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Ar1 Servitudes concernant les postes électrosémaphoriques, les amers et les phares du département de la marine militaire.

loi n° 87-954 du 27 novembre 1987 relative à la visibilité des amers, des feux et des phares et au champ de vue des centres de surveillance de la navigation maritime et Décret n°91-400 du 25 avril 1991.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Ar1/1/2119	Marine Nationale - 3 ^{ème} Région Maritime - Direction des Travaux Maritimes	Sémaphore de Croisette	Sémaphore de Croisette		

Ar2 Servitudes relatives aux postes militaires assurant la défense des côtes et la sécurité de la navigation.

Articles L5112-1 et L5112-3 du code de la défense

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Ar2/50/2120	USID Marseille - Aubagne	Ouvrage du Pharo	Ouvrage du Pharo	Décret du 09/12/1934 modifié le 14/04/1967	14/04/1967

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Ar5 Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires.

Article 42 de la Loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Ar5/50/2121	USID Marseille - Aubagne	Ouvrage du Pharo	Ouvrage du Pharo	Décret du 14/04/1967	14/04/1967

Ar6 Servitudes aux abords des champs de tir.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Ar6/50/2122	USID Marseille - Aubagne	Champ de tir quartier MdL Keck (Carpiagne)	Champ de tir quartier MdL Keck (Carpiagne)	Décision n°1551/RTSE/ EM/D.ACT du 13/01/2005	13/01/2005

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AS2 Servitudes concernant la protection des établissements ostréicoles et coquilliers et les gisements naturels d'huîtres et de coquillages.

Article 2 du Décret-loi du 30 octobre 1935 sur la protection des eaux potables et les établissements ostréicoles

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AS2/18/1959	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Anse de Pomègues	Anse de Pomègues protection des établissements de conchylicultures	Arrêté préfectoral du 4 decembre 1979	04/12/1979

EL10 Servitudes relatives aux parcs nationaux.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL10/86/2665	Groupement d'Intérêt Public des Calanques	Parc National des Calanques	Parc National des Calanques	décret du 18 avril 2012	18/04/2012

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

EL9 Servitudes de passage des piétons sur le littoral.

article L 160-6 du code de l'urbanisme
Loi 76 . 1285 du 31.12.1976

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL9/22/395	Direction Départementale des Territoire et de la Mer - Service de la Mer et du Littoral	Servitude de passage piétons sur le littoral	Servitude longitudinale de passage des piétons (littoral)	Article L. 160.6 du code de l'urbanisme. Loi 76.1285 du 31.12.1976.	31/12/1976

I1 Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

Article 11 de la Loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et Décret n°59-645 du 16 mai 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 11 de la loi de finances n° 58-336 du 29 mars 1958 relatif à la construction dans la métropole des pipe-lines d'intérêt général destinés aux transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I1/33/492	Société du Pipe-Line Méditerranée Rhône	Pipeline La Mède - Puget-sur-Argens	Pipeline d'intérêt général La Mède - Puget sur Argens. Décret du 14 Février 1992. Ancien décret du 29 février 1968 ayant déclaré d'utilité publique les travaux en vue de la construction et de l'exploitation du pipeline Méditerranée Rhône.	Décret du 14 février 1992	14/02/1992

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/256	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 300 Allauch - La Valentine	Canalisations: Ø 300 Allauch la Valentine		12/06/1973
I3/15/392	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Marseille - Aubagne	Canalisation Marseille - Aubagne Ø 150.	Circulaire n° 73/108 du 12 Juin 1973	
I3/15/496	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 250 Bouc-Bel-Air - Marseille	Canalisation Ø 250 Bouc Bel Air - Marseille.		
I3/15/498	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 125 Zoccola - La Malle	Canalisation Ø 125 Zoccola - la Malle.		
I3/15/587	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 400 Marseille - Fos-sur-Mer	Canalisation Ø 400 Marseille - Fos sur Mer.	Arrêté préfectoral du 2.10.1972.	02/10/1972

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I3/15/1409	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Treize Vents - Pas-des-Lanciers	Canalisation Ø 150 et 200 Treize Vents - Pas-des-Lanciers	12/06/1973
I3/15/2113	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Antenne des Olives Ø 150	Antenne des Olives Ø150	
I3/15/2114	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Antenne Ø 80 des Tuileries	Antenne Ø 80 des Tuileries	
I3/15/2115	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Antenne Ø 150 de Saint André	Antenne Ø 150 de Saint André	
I3/15/2116	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Antenne Ø 150 Atochem Marseille	Antenne Ø 150 Atochem Marseille	
I3/15/2152	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Antenne Ø 80 Marseille St Louis Sucre	Antenne Ø 80 Marseille St Louis Sucre	

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/526	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Roquefort la Bédoule dérivation La-Penne SNCF	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Roquefort la Bédoule dérivation La-Penne SNCF		
I4/3/588	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Lavéra - Réaltor 1	Ligne 225 KV Lavéra - Réaltor 1		
I4/3/1254	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor		
I4/3/1262	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV La-Bastidone - Enco-de-Botte	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Bastidonne		

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I4/3/1266	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Belle-de-Mai - Enco-de-Botte câble souterrain	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Belle-de-Mai câble souterrain
I4/3/1268	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Caillols - Enco-de-Botte	Ligne 225 KV Caillols - Enco-de-Botte
I4/3/1273	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Millière	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Millière
I4/3/1274	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Rabatau	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Rabatau
I4/3/1275	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Mazargues	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Mazargues

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I4/3/1533	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Pas-des-Lanciers - Septèmes dérivation l'Estaque	Ligne 63 KV Pas-des-Lanciers - Septèmes dérivation l'Estaque
I4/3/1632	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Arenc - Septèmes 1 shunt est	Shunt aérien est de Arenc - Septèmes 1 entre les Eygalades et Septèmes
I4/3/1633	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Arenc - Saumaty	Ligne 225 KV Arenc - Saumaty
I4/3/1634	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Arenc - Septèmes dérivation La-Gavotte souterraine	Ligne 63 KV Arenc - Septèmes dérivation La-Gavotte souterraine
I4/3/1641	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Aubagne - Enco-de-Botte dérivation Bastidonne	Ligne 63 KV Aubagne - Enco-de-Botte dérivation Bastidonne dérivation Penne

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I4/3/2131	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne souterraine 225 kV Arenc - Septemes 1	Tronçon souterrain de Arenc - Septemes 1 entre Arenc et Les Aygalades
I4/3/2132	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 kV Arenc - Septemes 1 shunt ouest	Shunt ouest aérien de Arenc Septemes 1 entre les Eygalades et Septemes
I4/3/2133	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne souterraine 225 kV Arenc - Belle de Mai	Ligne souterraine 225 kV Arenc - Belle de Mai
I4/3/2134	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne souterraine 225 kV Arenc - Rabatau	Ligne souterraine 225 kV Arenc - Rabatau
I4/3/2135	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne souterraine 63 kV Rabatau - Sylvabelle 1	Ligne souterraine 63 kV Rabatau - Sylvabelle 1

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I4/3/2136	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne souterraine 63 kV Rabatau - Sylvabelle 2	Ligne souterraine 63 kV Rabatau - Sylvabelle 2
I4/3/2138	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne souterraine 225 kV Mazargues - Rabatau	Ligne souterraine 225 kV Mazargues - Rabatau
I4/3/2601	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225kV Lavéra - Réaltor 2	Ligne 225kV Lavéra - Réaltor 2
I4/3/2634	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Saumaty - Septemes	Ligne 225 KV Saumaty - Septemes
I4/3/2637	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 kV Pas des Lanciers, Septemes	Ligne 63 kV Pas des Lanciers, Septemes

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 **Servitudes au voisinage des cimetières.**

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/2316	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Saint Pierre	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	
Int1/8/2317	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Saint Louis	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

Int1/8/2318	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Saint Henri	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
Int1/8/2319	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Saint Antoine	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
Int1/8/2320	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Saint Menet	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

Int1/8/2321	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Sainte Marthe	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
Int1/8/2322	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Saint Jérôme	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
Int1/8/2323	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Saint Marcel	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

Int1/8/2324	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Mazargues	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
Int1/8/2325	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière La Valentine	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
Int1/8/2326	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Le Canet	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

Int1/8/2327	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Les Camoins	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
Int1/8/2328	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Château-Gombert	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
Int1/8/2329	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Les Olives	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

Int1/8/2330	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Les Accates	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
Int1/8/2331	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière les Caillols	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
Int1/8/2332	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière les Aygalades	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

Int1/8/2333	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Saint André	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
Int1/8/2334	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière La Treille	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
Int1/8/2335	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Saint Julien	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

Int1/8/2336	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Vaudran	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
--------------------	--	-------------------	--------------------------------	---

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

Article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1892	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR mouvements de terrain de Marseille	PPR Mouvement de terrain, effondrement lié à la présence de carrières souterraines de gypse	Arrêté préfectoral du 29 octobre 2002	29/10/2002
PM1/14/2658	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR retrait gonflement des argiles	PPR retrait gonflement des argiles	Arrêté préfectoral du 27/06/2012	27/06/2012

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM2 **Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées implantées sur un site nouveau.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM2/6/2630	DREAL PACA-Service Prévention des Risques	Servitude d'utilité publique sur l'îlot Nord-Ouest de la ZAC Saint-Louis situé sur des terrains des anciens abattoirs municipaux avenue Ledru Rollin	Servitude d'utilité publique sur l'îlot Nord-Ouest de la ZAC Saint-Louis situé sur des terrains des anciens abattoirs municipaux avenue Ledru Rollin		29/12/2010
PM2/6/2655	DREAL PACA-Service Prévention des Risques	Servitudes d'utilité publique sur le site antérieurement exploité par l'ancienne usine de la Compagnie Française des Naphtes.	Servitudes d'utilité publique sur le site antérieurement exploité par l'ancienne usine de la Compagnie Française des Naphtes. La parcelle concernée est la n°127 sur la feuille 891 0D 01 d'une superficie de 4562 m².	Arrêté préfectoral du 30/01/2012	30/01/2012

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.

Code des postes et des communications électroniques, Article L57 et suivants modifiés par Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article R27 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT1/5/1626	France-Télécom	Centre radioélectrique des Pennes-Mirabeau La Tête d'Auguste	Centre La Tête d'Auguste. N°13022003.	Décret du 04/01/1974	04/01/1974
PT1/64/1636	Télédiffusion de France	Centre radioélectrique de Marseille - Grande-Étoile n° 013013001, perturbations	Centre radioélectrique de Marseille Grande Etoile - Simiane Collongue Grande Etoile. N°013 013 001, perturbations électromagnétiques	décret du 28/06/1961	28/06/1961
PT1/64/1856	Télédiffusion de France	Centre Marseille TDF de Pomègues n° 013013006, perturbations	Centre radio Marseille TDF de Pomègues - n° 013 013 0006, perturbations électro-magnétiques	Décret du 02/02/1983	02/02/1983
PT1/50/2667	USID Marseille - Aubagne	Ouvrage du Pharo n° 013006002	Ouvrage du Pharo n° 013006002	Décret du 23/04/1987	23/04/1987

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/5/1270	France-Télécom	Faisceau hertzien Les-Pennes-Mirabeau 0130220003 - Le Revest les Eaux Mont Caumes Est 0830220001	Faisceau hertzien Les-Pennes-Mirabeau 0130220003 - Le Revest les Eaux Mont Caumes Est 0830220001	Décret du 4 janvier 1974	04/01/1974
PT2/5/1526	France-Télécom	Centre radioélectrique de Marseille - Grande-Étoile	Centre radioélectrique de Marseille - Grande Etoile n° 013 022 0001	Arrêté du 18/01/1989	18/01/1989
PT2/5/1628	France-Télécom	Centre radioélectrique des Pennes-Mirabeau La Tête d'Auguste	Centre Tête d'Auguste n° 013. 022.0003.	Décret du 27/01/1975 modifié par décret du 18/02/1982	18/02/1982
PT2/64/1637	Télédiffusion de France	Faisceau de Marseille Grande-Etoile n°013 013 0001 - Maison de la radio 0130130002	Faisceau de Marseille Grande-Etoile n°013 013 0001 - Maison de la radio 0130130002	Décret du 10/03/1961	10/03/1961

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

PT2/64/1924	Télédiffusion de France	Marseille Pomègues n° 013 013 006 - obstacles	Marseille Pomègues n° 013 013 006 - obstacles	décret du 24 août 1982	24/08/1982
PT2/64/1929	Télédiffusion de France	Marseille - Maison de la radio - n° 013 013 0003 - obstacles	Marseille - Maison de la radio - n° 013 013 0003 - obstacles	Décret du 11 décembre 1964	10/03/1961
PT2/5/1932	France-Télécom	Faisceau hertzien Marseille Nédélec n° 013 022 0002 - Les Pennes Mirabeau la Tête d'Auguste 0130220003	Faisceau hertzien Marseille Nédélec n° 013 022 0002 - Les Pennes Mirabeau la Tête d'Auguste 0130220003	décret du 18 février 1982	18/02/1982
PT2/5/1933	France-Télécom	Centre Marseille Nédélec - n° 013 022 0002 - obstacles	Centre Marseille Nédélec - n° 013 022 0002 - obstacles	Décret du 18 février 1982	18/02/1982
PT2/64/1956	Télédiffusion de France	Centre de Marseille Simiane Grande Etoile	Centre de Marseille Simiane Grande Etoile N° 013 013 0001	Décret du 10 août 1973	10/08/1973
PT2/50/2668	USID Marseille - Aubagne	Ouvrage du Pharo - n° 013 006 0002	Ouvrage du Pharo - n° 013 006 0002	Décret du 30/05/1961 modifié le 23/12/1991	23/12/1991

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

PT2/50/2669	USID Marseille - Aubagne	Faisceau Hertzien du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore poste microphonique de la Couronne (Martigues)	Faisceau Hertzien du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore poste microphonique de la Couronne (Martigues)	Décret du 24/08/2005	24/08/2005
PT2/50/2670	USID Marseille - Aubagne	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Arrêté préfectoral n°97-28 du 13 mars 1997	13/03/1997

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.

Article 3 de la Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer , article L.114-1 et suivants du code de la voirie routière, codifiés par la Loi 89-413 1989-06-22

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/449	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne à Grande Vitesse (TGV)	Ligne à Grande Vitesse (TGV)	Arrêté ministériel du 18 mars 1991	18/03/1991
T1/20/758	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Lyon - Marseille	Ligne Lyon - Marseille		
T1/20/759	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Grenoble - Marseille	Ligne Grenoble - Marseille		
T1/20/762	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Marseille - Vintimille	Ligne Marseille - Vintimille		
T1/20/763	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Miramas - L'Estaque	Ligne Miramas - L'Estaque		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/7/9	SNIA Antenne Méditerranée	Aérodrome de Marseille-Provence	Aérodrome de Marseille-Provence.	Arrêté Interministériel du 22 juillet 1971, modifié par l'arrêté du 5 mars 1998	24/08/1989

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13075 Plan-de-Cuques

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/390	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 400 Bouc-Bel-Air - Aubagne	Canalisation Bouc Bel Air - Aubagne Ø 400.	Circulaire n° 73/108 du 12 Juin 1973	12/06/1973

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/1254	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 **Servitudes au voisinage des cimetières.**

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/862	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Plan-de-Cuques	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PM1 **Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.**

article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1317	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR inondations	PPR inondations du Jarret	Arrêté préfectoral du 18 mai 1999	18/05/1999

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.

Code des postes et des communications électroniques, Article L57 et suivants modifiés par Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article R27 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT1/64/1636	Télédiffusion de France	Centre radioélectrique de Marseille - Grande-Étoile n° 013013001, perturbations	Centre radioélectrique de Marseille Grande Etoile - Simiane Collongue Grande Etoile. N°013 013 001, perturbations électromagnétiques	décret du 28/06/1961	28/06/1961

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/5/1270	France-Télécom	Faisceau hertzien Les-Pennes-Mirabeau 0130220003 - Le Revest les Eaux Mont Caumes Est 0830220001	Faisceau hertzien Les-Pennes-Mirabeau 0130220003 - Le Revest les Eaux Mont Caumes Est 0830220001	Décret du 4 janvier 1974	04/01/1974

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT2/50/2670	USID Marseille - Aubagne	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Arrêté préfectoral n°97-28 du 13 mars 1997	13/03/1997
--------------------	--------------------------	---	---	--	------------

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13085 Roquefort-la-Bédoule

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/1008	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Chapelle Saint-André-de-Julhans	Chapelle Saint-André de Julhans, en totalité, ainsi que le mur d'enceinte au nord-est et la partie du plateau situé au nord de la chapelle comprenant des traces d'habitation. Situés sur la parcelle n°1 section L du cadastre et d'une contenance de 114 ha 27a 20 ca.		18/06/1987

EL10 Servitudes relatives aux parcs nationaux.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL10/86/2665	Groupement d'Intérêt Public des Calanques	Parc National des Calanques	Parc National des Calanques	décret du 18 avril 2012	18/04/2012

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I3 **Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.**

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/391	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 250 Aubagne - Toulon	Canalisation Aubagne - Toulon Ø 250.	Circulaire n° 73/108 du 12 Juin 1973	
I3/15/1373	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Aubagne - La Ciotat (ou Aubagne - Toulon)	Canalisation Ø 150 Aubagne - La Ciotat (ou Aubagne - Toulon)		
I3/15/1374	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 60 Antenne de Carnoux	Canalisation Ø 60 Antenne de Carnoux		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/526	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Roquefort la Bédoule dérivation La-Penne SNCF	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Roquefort la Bédoule dérivation La-Penne SNCF		
I4/3/527	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Roquefort-la-Bédoule - Aubagne	Ligne 63 K.V. Roquefort la Bédoule - Aubagne		
I4/3/1521	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV La-Bedoule - La-Ciotat	Ligne 63 KV La-Bedoule - La-Ciotat		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I5 Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques.

Articles 2 et 3 de la Loi n°65-498 du 29 juin 1965 relative au transport des produits chimiques par canalisations

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I5/28/140	Société Péchiney	Conduite de résidus inertes Gardanne - Cassis	Conduite de résidus inertes Gardanne - Cassis.	Décret du 4.01.1966	

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/1009	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Collectivités Territoriales	Cimetière de Roquefort-la-Bédoule	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361- 4 du Code des Communes.	07/03/1808

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.

Code des postes et des communications électroniques, Article L57 et suivants modifiés par Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article R27 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT1/64/528	Télédiffusion de France	Centre radioélectrique de Carnoux-en-Provence - Roquefort-la-Bédoule, n° 013013014, électro-magnétiques	Centre radioélectrique de Carnoux en Provence - Roquefort la Bédoule n° 013013014, perturbations électromagnétiques	Décret du 12/10/1981	12/10/1981
PT1/64/662	Télédiffusion de France	Centre radioélectrique de Cuges - Col-de-l'Ange	Centre radioélectrique de Cuges - Col de l'Ange N°013 013 0010.	Décret du 25/06/1984	25/06/1984

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/1/666	Marine Nationale - 3 ^{ème} Région Maritime - Direction des Travaux Maritimes	Faisceau hertzien La Ste Baume 0130060014 - Pic de Bertagne - Sémaphore du Bec de l'Aigle. N° 013 006 0007	Faisceau hertzien La Ste Baume 0130060014 - Pic de Bertagne - Sémaphore du Bec de l'Aigle. N° 013 006 0007	Décret du 26/07/1999	26/07/1999
PT2/64/668	Télédiffusion de France	Centre radioélectrique de Cuges Col del'Ange. N° 013.013.0010 - obstacles	Centre radioélectrique de Cuges Col de l'Ange. N° 013.013.0010	Décret du 20/12/1983	20/12/1983
PT2/64/1927	Télédiffusion de France	Centre radio-électrique de carnoux-Roquefort la Bédoule n° 013 013 0014 - obstacles	Centre radio-électrique de carnoux-Roquefort la Bédoule n° 013 013 0014 - obstacles	Décret du 15 avril 1981	15/04/1981

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT3 **Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.**

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T5 **Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.**

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/7/426	SNIA Antenne Méditerranée	Aérodrome du Castellet	Aérodrome du Castellet. Non approuvé.		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13088 **Le Rove**

A2 **Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2416	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseau de Gignac	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

AC1 **Servitudes de protection des monuments historiques.**

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/730	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Chapelle Saint-Michel au Rove	Monument classé N°1 : Chapelle St. Michel et les ruines du château (section C n°25 et 26 d'une contenance de 1a 50ca et 52a 40ca). MH du 29 juillet 1977.		29/07/1977

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/731	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Habitat fortifié dit "Le Camp de Laure" au Rove	Monument classé N°2 : le sol et les vestiges de l'habitat fortifié dit le Camp de Laure situé sur la parcelle n°4019 figurant au cadastre section C1 d'une superficie de 67ha 14a 25ca. Cette parcelle appartient au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.	15/01/1997
AC1/17/732	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Oppidum de La Cloche aux Pennes-Mirabeau	Monument inscrit : En totalité, les vestiges fouillés ou à découvrir de l'oppidum de la Cloche, situé sur la parcelle n°46 d'une contenance de 9ha 62a 40ca figurant au cadastre section BR. MH du 28.09.2000.	28/09/2000

EL9 Servitudes de passage des piétons sur le littoral.

**article L 160-6 du code de l'urbanisme
Loi 76 . 1285 du 31.12.1976**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL9/22/395	Direction Départementale des Territoire et de la Mer - Service de la Mer et du Littoral	Servitude de passage piétons sur le littoral	Servitude longitudinale de passage des piétons (littoral)	Article L. 160.6 du code de l'urbanisme. Loi 76.1285 du 31.12.1976.	31/12/1976

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I1 Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

Article 11 de la Loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et Décret n°59-645 du 16 mai 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 11 de la loi de finances n° 58-336 du 29 mars 1958 relatif à la construction dans la métropole des pipe-lines d'intérêt général destinés aux transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I1/33/492	Société du Pipe-Line Méditerranée Rhône	Pipeline La Mède - Puget-sur-Argens	Pipeline d'intérêt général La Mède - Puget sur Argens. Décret du 14 Février 1992. Ancien décret du 29 février 1968 ayant déclaré d'utilité publique les travaux en vue de la construction et de l'exploitation du pipeline Méditerranée Rhône.	Décret du 14 février 1992	14/02/1992

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/587	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 400 Marseille - Fos-sur-Mer	Canalisation Ø 400 Marseille - Fos sur Mer.	Arrêté préfectoral du 2.10.1972.	02/10/1972

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/588	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Lavéra - Réaltor 1	Ligne 225 KV Lavéra - Réaltor 1		
I4/3/590	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Lavéra - Septèmes-les-Vallons	Ligne 225 KV Lavéra - Septèmes-les-Vallons		
I4/3/591	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Laure - Pas-des-Lanciers	Ligne 63 KV Laure-Pas des Lanciers		
I4/3/2601	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225kV Lavéra - Réaltor 2	Ligne 225kV Lavéra - Réaltor 2		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 **Servitudes au voisinage des cimetières.**

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/735	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière du Rove	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PM1 **Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.**

article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/73/736	Grand Port Maritime de Marseille	PPR tunnel du Rove	PPR tunnel du Rove délimitant une zone exposée à un risque d'effondrement	Arrêté préfectoral du 12 février 1997	12/02/1997

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM1/14/1808	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR retrait-gonflement des argiles (sécheresse) de Le Rove	PPR retrait-gonflement des argiles (sécheresse)	Arrêté préfectoral du 26 juillet 2007	26/07/2007
--------------------	--	--	---	---------------------------------------	------------

PT1 **Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.**

Code des postes et des communications électroniques, Article L57 et suivants modifiés par Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article R27 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT1/55/595	ANFR	Station de contrôle d'Ensues-la-Redonne	Station de contrôle Chantegrive de l'occupation du spectre des fréquences radioélectriques d'Ensues-la-Redonne. n° 013 071 0019	Décret du 04/01/2002	04/01/2002

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/55/597	ANFR	Station de contrôle d'Ensues-la-Redonne	Centre radioélectrique d'Ensues-la-Redonne. n° 013 071.0019	Décret du 08/01/2002	08/01/2002
PT2/50/2670	USID Marseille - Aubagne	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Arrêté préfectoral n°97-28 du 13 mars 1997	13/03/1997

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.

Article 3 de la Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer , article L.114-1 et suivants du code de la voirie routière, codifiés par la Loi 89-413 1989-06-22

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/763	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Miramas - L'Estaque	Ligne Miramas - L'Estaque		

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/7/9	SNIA Antenne Méditerranée	Aérodrome de Marseille-Provence	Aérodrome de Marseille-Provence.	Arrêté Interministériel du 22 juillet 1971, modifié par l'arrêté du 5 mars 1998	24/08/1989

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13102 Saint-Victoret

A2 Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2439	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseau de Beausoleil, la Tuilière. Réseau du Merlançon.	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/1396	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 200 Berre - Pas-des-Lanciers	Canalisation Ø 200 et Ø 150 Berre - Pas-des-Lanciers		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/591	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Laure - Pas-des-Lanciers	Ligne 63 KV Laure-Pas des Lanciers		
I4/3/1533	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Pas-des-Lanciers - Septèmes dérivation l'Estaque	Ligne 63 KV Pas-des-Lanciers - Septèmes dérivation l'Estaque		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/973	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Saint-Victoret	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1534	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR inondations	PPR inondations vallons péri-urbains	Arrêté préfectoral du 30 janvier 2002	31/01/2002

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT3 **Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.**

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T1 **Servitudes relatives aux chemins de fer.**

Article 3 de la Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer , article L.114-1 et suivants du code de la voirie routière, codifiés par la Loi 89-413 1989-06-22

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/758	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Lyon - Marseille	Ligne Lyon - Marseille		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/7/9	SNIA Antenne Méditerranée	Aérodrome de Marseille-Provence	Aérodrome de Marseille-Provence.	Arrêté Interministériel du 22 juillet 1971, modifié par l'arrêté du 5 mars 1998	24/08/1989

T8 Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T8/7/677	SNIA Antenne Méditerranée	Centre de Marseille-Provence - Aérodrome	Centre de Marseille-Provence-Aérodrome décret obstacles du 22/03/1990 décret perturbations du 29/07/1982		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13104 Sausset-les-Pins

A2 Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2440	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseau de Valtrède	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels.

Article R 341-1 du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/1528	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Littoral méditerranéen	Site inscrit du littoral méditerranéen depuis Le Rouveau jusqu'au Grand Vallat. Parcelles n°220, 234, 251, 252, 254, 257, 259 section E et 461, 530, 536, 625, 626, 641, 643b section D du cadastre. Site inscrit du 14.06.1934	Site inscrit	14/06/1934

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

EL9 Servitudes de passage des piétons sur le littoral.

article L 160-6 du code de l'urbanisme
Loi 76 . 1285 du 31.12.1976

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL9/22/395	Direction Départementale des Territoire et de la Mer - Service de la Mer et du Littoral	Servitude de passage piétons sur le littoral	Servitude longitudinale de passage des piétons (littoral)	Article L. 160.6 du code de l'urbanisme. Loi 76.1285 du 31.12.1976.	31/12/1976

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/587	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 400 Marseille - Fos-sur-Mer	Canalisation Ø 400 Marseille - Fos sur Mer.	Arrêté préfectoral du 2.10.1972.	02/10/1972
I3/15/1531	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 80 Antenne Sausset-les-Pins	Canalisation Ø 80 Antenne Sausset-les-Pins		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/588	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Lavéra - Réaltor 1	Ligne 225 KV Lavéra - Réaltor 1		
I4/3/2601	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225kV Lavéra - Réaltor 2	Ligne 225kV Lavéra - Réaltor 2		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/1081	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Sausset-les-Pins	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1797	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR retrait-gonflement des argiles (sécheresse) de Sausset-les-Pins	PPR retrait-gonflement des argiles (sécheresse)	Arrêté préfectoral du 26 juillet 2007	26/07/2007

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT2 **Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/50/2669	USID Marseille - Aubagne	Faisceau Hertzien du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore poste microphonique de la Couronne (Martigues)	Faisceau Hertzien du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore poste microphonique de la Couronne (Martigues)	Décret du 24/08/2005	24/08/2005

PT3 **Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.**

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T1 **Servitudes relatives aux chemins de fer.**

Article 3 de la Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer , article L.114-1 et suivants du code de la voirie routière, codifiés par la Loi 89-413 1989-06-22

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/763	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Miramas - L'Estaque	Ligne Miramas - L'Estaque		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13106 **Septèmes-les-Vallons**

AC1 **Servitudes de protection des monuments historiques.**

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/1026	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	MI 47 : Oppidum des Mayans	MI 47 : Oppidum des Mayans situé sur les parcelles 69 et 71 figurant au cadastre section AV d'une contenance de 3ha 78a 09ca et 1ha 69a 20ca.MH du 20 Octobre 1998.		20/10/1998

I3 **Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.**

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/496	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 250 Bouc-Bel-Air - Marseille	Canalisation Ø 250 Bouc Bel Air - Marseille.		

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I3/15/498 GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée Canalisation Ø 125 Zoccola - La Malle Canalisation Ø 125 Zoccola - la Malle.

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/590	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Lavéra - Septèmes-les-Vallons	Ligne 225 KV Lavéra - Septèmes-les-Vallons		
I4/3/1233	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Boutre - Enco-de-Botte dérivation Septèmes	Ligne 225 KV Boutre - Enco-de-Botte dérivation Septèmes		
I4/3/1236	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV La-Palun - Septèmes n° 1	Ligne 225 KV La-Palun - Septèmes n° 1		

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I4/3/1237	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV La-Palun - Septèmes n° 2	Ligne 225 KV La-Palun - Septèmes n° 2
I4/3/1248	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV La-Palun - Septèmes 1	Ligne 63 KV La-Palun - Septèmes 1
I4/3/1252	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Réaltor - Septèmes n° 3	Ligne 225 KV Réaltor - Septèmes n° 3
I4/3/1254	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor
I4/3/1255	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Réaltor - Septèmes n° 1	Ligne 225 KV Réaltor - Septèmes n° 1

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I4/3/1391	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Septèmes - Vitrolles	Ligne 63 KV Septèmes - Vitrolles
I4/3/1472	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Les-Chabauds - Septèmes dérivation La-Malle	Ligne 63 KV Les-Chabauds - Septèmes dérivation La-Malle
I4/3/1533	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Pas-des-Lanciers - Septèmes dérivation l'Estaque	Ligne 63 KV Pas-des-Lanciers - Septèmes dérivation l'Estaque
I4/3/1625	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV La-Gavotte - Septèmes n° 2	Ligne 63 KV La-Gavotte - Septèmes n° 2
I4/3/1632	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 KV Arenc - Septèmes 1 shunt est	Shunt aérien est de Arenc - Septèmes 1 entre les Eygalades et Septèmes

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I4/3/1634	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Arenc - Septèmes dérivation La-Gavotte souterraine	Ligne 63 KV Arenc - Septèmes dérivation La-Gavotte souterraine
I4/3/2132	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 225 kV Arenc - Septemes 1 shunt ouest	Shunt ouest aérien de Arenc Septemes 1 entre les Eygalades et Septemes
I4/3/2637	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 kV Pas des Lanciers, Septemes	Ligne 63 kV Pas des Lanciers, Septemes

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/1027	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Septèmes-les-Vallons	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1635	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR Inondations de Septèmes-les-Vallons	PPR Inondations vallons péri-urbains	Arrêté préfectoral du 30 octobre 2000	30/10/2000

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.

Code des postes et des communications électroniques, Article L57 et suivants modifiés par Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article R27 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT1/5/1626	France-Télécom	Centre radioélectrique des Pennes-Mirabeau La Tête d'Auguste	Centre La Tête d'Auguste. N°13022003.	Décret du 04/01/1974	04/01/1974
PT1/64/1636	Télédiffusion de France	Centre radioélectrique de Marseille - Grande-Étoile n° 013013001, perturbations	Centre radioélectrique de Marseille Grande Etoile - Simiane Collongue Grande Etoile. N°013 013 001, perturbations électromagnétiques	décret du 28/06/1961	28/06/1961

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/5/1270	France-Télécom	Faisceau hertzien Les-Pennes-Mirabeau 0130220003 - Le Revest les Eaux Mont Caumes Est 0830220001	Faisceau hertzien Les-Pennes-Mirabeau 0130220003 - Le Revest les Eaux Mont Caumes Est 0830220001	Décret du 4 janvier 1974	04/01/1974
PT2/5/1526	France-Télécom	Centre radioélectrique de Marseille - Grande-Étoile	Centre radioélectrique de Marseille - Grande Etoile n° 013 022 0001	Arrêté du 18/01/1989	18/01/1989
PT2/5/1628	France-Télécom	Centre radioélectrique des Pennes-Mirabeau La Tête d'Auguste	Centre Tête d'Auguste n° 013. 022.0003.	Décret du 27/01/1975 modifié par décret du 18/02/1982	18/02/1982
PT2/64/1956	Télédiffusion de France	Centre de Marseille Simiane Grande Etoile	Centre de Marseille Simiane Grande Etoile N° 013 013 0001	Décret du 10 aout 1973	10/08/1973

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT3 **Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.**

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T1 **Servitudes relatives aux chemins de fer.**

Article 3 de la Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer , article L.114-1 et suivants du code de la voirie routière, codifiés par la Loi 89-413 1989-06-22

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/759	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Grenoble - Marseille	Ligne Grenoble - Marseille		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/7/9	SNIA Antenne Méditerranée	Aérodrome de Marseille-Provence	Aérodrome de Marseille-Provence.	Arrêté Interministériel du 22 juillet 1971, modifié par l'arrêté du 5 mars 1998	24/08/1989

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13119 Carnoux-en-Provence

EL10 Servitudes relatives aux parcs nationaux.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL10/86/2665	Groupement d'Intérêt Public des Calanques	Parc National des Calanques	Parc National des Calanques	décret du 18 avril 2012	18/04/2012

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/1373	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Aubagne - La Ciotat (ou Aubagne - Toulon)	Canalisation Ø 150 Aubagne - La Ciotat (ou Aubagne - Toulon)		
I3/15/1374	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 60 Antenne de Carnoux	Canalisation Ø 60 Antenne de Carnoux		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/526	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Roquefort la Bédoule dérivation La-Penne SNCF	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Roquefort la Bédoule dérivation La-Penne SNCF		
I4/3/527	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité SUD-EST (TESE)	Ligne 63 KV Roquefort-la-Bédoule - Aubagne	Ligne 63 K.V. Roquefort la Bédoule - Aubagne		

I5 Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques.

Articles 2 et 3 de la Loi n°65-498 du 29 juin 1965 relative au transport des produits chimiques par canalisations

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I5/28/140	Société Péchiney	Conduite de résidus inertes Gardanne - Cassis	Conduite de résidus inertes Gardanne - Cassis.	Décret du	4.01.1966

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 **Servitudes au voisinage des cimetières.**

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/1375	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Carnoux-en-Provence	Protection autour du cimetière intéresse la commune d'Aubagne	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PT1 **Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.**

Code des postes et des communications électroniques, Article L57 et suivants modifiés par Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article R27 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT1/64/528	Télédiffusion de France	Centre radioélectrique de Carnoux-en-Provence - Roquefort-la-Bédoule, n° 013013014, électro-magnétiques	Centre radioélectrique de Carnoux en Provence - Roquefort la Bédoule n° 013013014, perturbations électromagnétiques	Décret du 12/10/1981	12/10/1981

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/64/1927	Télédiffusion de France	Centre radio-électrique de Carnoux-Roquefort la Bédoule n° 013 013	Centre radio-électrique de Carnoux-Roquefort la Bédoule n° 013 0014 - obstacles	Décret du 15 avril 1981	15/04/1981

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/7/426	SNIA Antenne Méditerranée	Aérodrome du Castellet	Aérodrome du Castellet. Non approuvé.		